

Cour des comptes



Chambres régionales
& territoriales des comptes

Formation commune à la Cour et aux chambres régionales des comptes
relative à une évaluation du revenu de solidarité active (RSA)

TRAVAUX QUANTITATIFS RÉALISÉS SUR LES BASES DE DONNÉES DÉPARTEMENTALES

Département de la Martinique

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
1 QUI SONT LES ALLOCATAIRES DU RSA DANS LES DEPARTEMENTS ETUDIÉS : STATISTIQUES DESCRIPTIVES ET ESSAIS DE TYPOLOGIE..	5
1.1 Statistiques descriptives	5
1.1.1 Nombre de bénéficiaires du RSA en Martinique	5
1.1.2 Qui sont les allocataires ?.....	6
1.1.3 Orientation et contractualisation	8
1.1.3.1 Bénéficiaires soumis aux droits et devoirs	8
1.1.3.2 Orientation des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs.....	9
1.1.3.3 Contractualisation.....	15
1.1.4 Étude de l'orientation et de la contractualisation des populations de primo- entrants	16
1.1.4.1 Primo-entrants à fin 2019.....	16
1.1.4.2 Primo-entrants des années antérieures : évolution des durées caractérisants l'accompagnement d'un bénéficiaire par les structures de la Martinique	17
1.2 Profils types.....	17
2 ÉTUDES DE TRAJECTOIRES DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA.....	20
2.1 Vue d'ensemble.....	20
2.2 Génération entrée au 1 ^{er} trimestre 2014 : deux groupes de trajectoires	23
2.2.1 Groupe des sorties rapides (71 % de la génération)	25
2.2.2 Groupe des sorties lentes (29 % de la génération)	27
2.2.3 Comparaison des motifs de sortie et des caractéristiques des individus de chacun de ces deux groupes	30
2.3 Étude comparative des « primo-entrants » et des « anciens » parmi la génération du 1 ^{er} trimestre 2014.....	31
2.3.1 La cohorte des « primo-entrants ».....	32
2.3.2 La cohorte des « anciens »	36

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'évaluation du revenu de solidarité active (RSA) qu'elle a décidé de réaliser, la formation commune à la Cour et aux Chambres régionales des comptes a retenu le principe de conduire ses travaux à partir d'investigations au niveau national, et de les compléter par l'exploitation des données de gestion d'une sélection d'acteurs locaux, au niveau départemental.

Ces analyses territoriales permettent de rendre compte du fonctionnement effectif du RSA, dispositif placé sous la responsabilité des départements, et de prendre la mesure de la variété des situations pouvant exister sur le territoire national. Un échantillon de neuf départements a été retenu : Allier, Aude, Gironde, Ille-et-Vilaine, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Seine-Saint-Denis, Martinique et Réunion.

Le présent document restitue les travaux quantitatifs d'exploitation des bases de données départementales du Département de la Martinique. Les données sollicitées par la juridiction pour conduire ces analyses proviennent de deux sources : des fichiers annuels des CAF et MSA consolidés au 31 décembre de chaque année ; des fichiers de données mensuels issus d'extractions réalisées dans les bases de gestion des Départements. Ces fichiers (quatre par mois, soit 48 fichiers par an pour chaque année de la période étudiée entre 2013 et 2019), résultent de quatre requêtes principales dans lesquelles sont imbriquées environ trente requêtes secondaires.

Si l'ensemble des données n'a pas pu être fourni par tous les Départements, tous ont pu produire un cœur de données socles permettant la réalisation des travaux projetés.

Les objectifs principaux du traitement des données obtenues sont les suivants :

1. définir des profils type de bénéficiaires (des « visages ») ;
2. caractériser les trajectoires des différentes catégories de bénéficiaires et réaliser une typologie des trajectoires types ;
3. identifier les principaux déterminants de ces trajectoires types.

Répondre à ce dernier objectif doit permettre d'apprécier l'efficacité des politiques d'insertion et de mesurer le poids de plusieurs types de variables (d'accompagnement ; individuelles ; territoriales) sur la sortie, ou non sortie, du dispositif.

Le présent document présente dans un premier temps les principales caractéristiques des bénéficiaires du RSA, les modalités de leur prise en charge et de leur accompagnement, et en établit une typologie (partie 1). Il offre ensuite une analyse détaillée de leur trajectoire dans le dispositif (partie 2).

Ce document présente une partie des travaux réalisés. Un site dédié permet d'accéder à des données complémentaires ainsi qu'à des représentations graphiques plus complètes des analyses de trajectoires :

https://secure.sphinxonline.net/CCOMPTES_CONT/Sphinx_FIJ_RSA_Martinique/report.htm

1 QUI SONT LES ALLOCATAIRES DU RSA DANS LES DÉPARTEMENTS ETUDIÉS : STATISTIQUES DESCRIPTIVES ET ESSAIS DE TYPOLOGIE

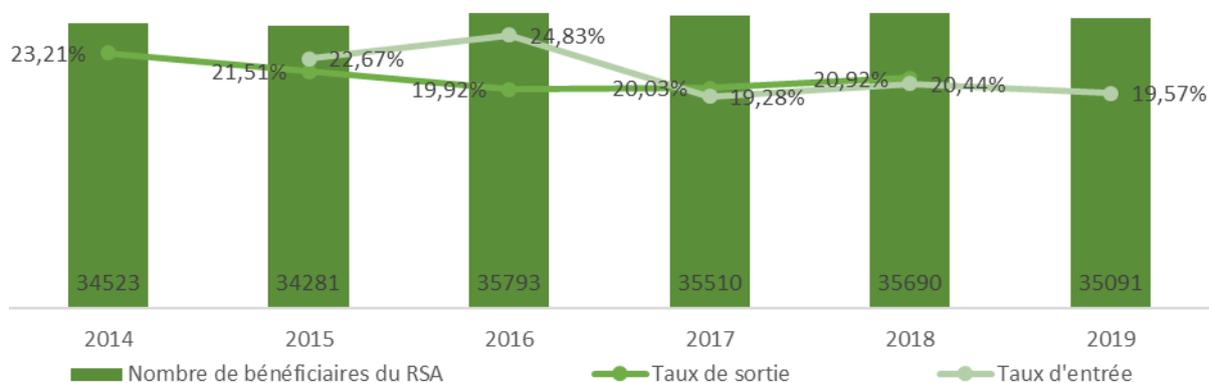
1.1 Statistiques descriptives

L'étude est centrée sur les bénéficiaires du RSA socle. Il faut donc éliminer les bénéficiaires du RSA activité dans les bases de données. L'information est disponible en Martinique et il est donc possible de produire des analyses basées sur toute la période étudiée.

1.1.1 Nombre de bénéficiaires du RSA en Martinique

Fin 2019, 35 091 personnes bénéficient d'un droit ouvert et versable au revenu de solidarité active en Martinique. Le nombre de bénéficiaires est resté stable sur la période pour évoluer d'un peu plus de 34 500 bénéficiaires en 2014 à un peu plus de 35 000 bénéficiaires en 2019, soit une augmentation de 1,6 % des effectifs. Ceci s'explique par des taux d'entrée et de sortie équivalents.

Graphique n° 1 : Évolution des taux d'entrée et de sortie de la population de bénéficiaires du RSA socle de la Martinique de décembre 2014 à décembre 2019



Source : juridictions financières, d'après données Martinique

Le taux d'entrée est la proportion de personnes présentes une année qui ne l'était pas l'année précédente et le taux de sortie est la proportion de personnes présentes une année qui ne l'est plus l'année suivante (on ne dispose donc ni des taux d'entrée 2014 et ni des taux de sortie 2019). Les taux d'entrée et de sortie ne représentent qu'un cinquième de la population ce qui laisse à penser que le renouvellement des effectifs de bénéficiaires du RSA en Martinique est faible. En effet, sur les 25 091 bénéficiaires en 2019, 14 316 sont présents dans le dispositif en continu pendant la durée de l'étude (2014-2019), soit 40,8 % des bénéficiaires. De même,

8 119 des bénéficiaires fin 2019 –soit 23,1 % de la population- sont présents en continu dans le dispositif depuis sa création.

1.1.2 Qui sont les allocataires ?

Comme à l'échelle nationale, la majorité des allocataires sont des femmes dont la grande majorité vit seule. La proportion d'individus âgés de moins de 30 ans est significative (18 %) celle plus de 50 ans représente à elle seule 38 % des allocataires.

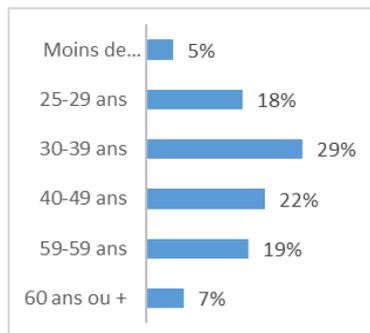
Tableau n° 1 : Caractéristiques des allocataires (moyenne mensuelle 2016-2019)

Moyenne mensuelle, 2016-2019		La Martinique
Genre	Femme	60%
	Homme	40%
Age	Moins de 25 ans	5%
	25-29 ans	13%
	30-39 ans	22%
	40-49 ans	22%
	50-59 ans	25%
	60 ans et plus	13%
Situation familiale	Personne seule	89%
	Couple	11%
Nombre d'allocataires (droits ouverts & versable)	Décembre 2016	35 793
	Décembre 2019	35 091

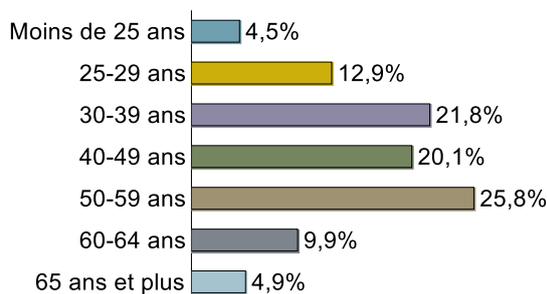
Source : juridictions financières, d'après données Martinique

La population des bénéficiaires du RSA est essentiellement répartie dans des tranches d'âges qui correspondent à la population active et qui sont donc logiquement surreprésentées par rapport à la moyenne nationale. En particulier la tranche d'âge 30-39 ans représente 30,5 % des bénéficiaires fin 2019 tandis qu'elle ne représente que 12 % de la population.

Graphique n° 2 : Comparaison de la distribution de l'âge des bénéficiaires du RSA en France et en Martinique



Graphique 3.a Distribution de l'âge dans la population de RSA en France en décembre 2018

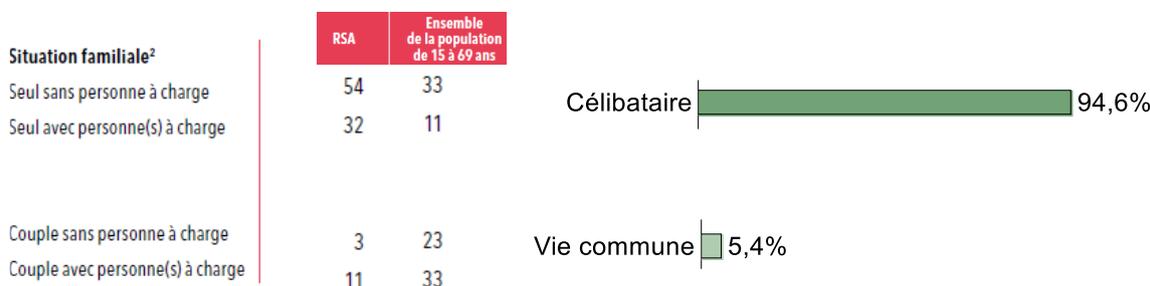


Graphique 3.b Distribution de l'âge dans la population de bénéficiaires du RSA de la Martinique en décembre 2019

Source : 3.a Panorama DREES minimas sociaux et prestations sociales édition 2010
3.b juridictions financières, d'après données Martinique

La population de bénéficiaires du RSA de la Martinique est légèrement plus âgée que celle de la population de l'ensemble du pays puisque les 30-39 et 25-29 ans sont sous-représentés (22 % contre 29 % et 13 % contre 18 % respectivement) tandis que les populations de 50-59 et plus de 60 ans sont surreprésentées (26 % contre 19 % et 15 % contre 7 %).

Graphique n° 3 : Distribution des situations familiales dans la population d'allocataires du RSA en France fin 2018 et de Martinique en décembre 2019



Source : Panorama DREES minimas sociaux et prestations sociales édition 2019 & Juridictions financières, d'après données Martinique

La proportion personnes seules parmi les foyers allocataires est extrêmement importante puisque ces foyers représentent près de 95 % de la population, ce qui est supérieur au 86 % de l'ensemble de la population de bénéficiaires du RSA en France.

Les femmes représentent 59,3 % des bénéficiaires du RSA en Martinique, pour 40,7 % d'hommes.

Par ailleurs, 4,9 % des bénéficiaires sont identifiés comme venant de quartiers prioritaires, ce qui peut sembler faible et est peut-être dû à des absences dans les bases de données.

1.1.3 Orientation et contractualisation

A la Martinique, d'après les données du Département, les bénéficiaires soumis aux droits devoirs représentent 98 % de l'ensemble des bénéficiaires (contre 99 % au niveau national en 2019 d'après la DREES). 45 % des bénéficiaires ne sont pas orientés, 25 % sont orientés vers Pôle Emploi et 13 % vers antennes locales d'insertion.

Tableau n° 2 : Accompagnement et contractualisation, tableau d'ensemble

Moyenne mensuelle, 2016-2019		La Martinique
Soumis droit et devoirs	Oui	98%
	Non	2%
Organisme référent d'accompagnement (parmi les allocataires SDD)	Absence d'orientation	45%
	Pôle emploi	25%
	Antenne locale d'insertion	13%
	Département	9%
	Mission locale	7%
	CAF	1%
Contrat en cours (parmi les allocataires SDD)	aucun contrat	70%
	PPAE	25%
	CER en cours	5%

Précisions méthodologiques : les calculs ci-dessus sont des moyennes mensuelles sur l'ensemble des allocataires du RSA sur la période 2006-2019. Soumis droit et devoir : variable SDD/Non SDD ramené à l'ensemble. Organisme référent d'accompagnement : utilisation de la variable « référent d'orientation ». En l'absence de référent (organisme référent) il est annoté « absence d'orientation ».

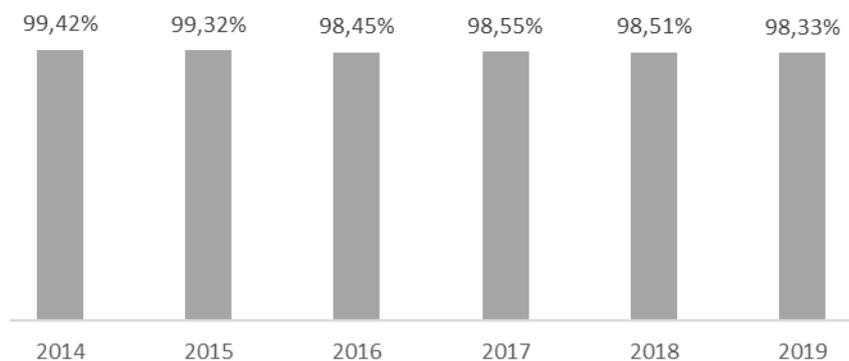
CER en cours : selon les Départements les variables CER, CI et/ou CUI sont disponibles. « CER en cours » comptabilise le nombre d'allocataires qui, un mois donné, ont un CER (qu'il soit annoté CER ou renseigné au travers de CI et CUI). En l'absence de CER un mois donné pour un allocataire alors il est annoté « non ».

Source : juridictions financières, d'après données Martinique

1.1.3.1 Bénéficiaires soumis aux droits et devoirs

Fin 2019, 35 091 personnes sont bénéficiaires du RSA en Martinique. Parmi elles 34 506 sont soumises aux droits et devoirs, soit 98,33 % des bénéficiaires, ce qui est une proportion en légère décroissance au fil de l'étude puisque le taux a décliné de 99,41 % en 2014 à 98,33 % en 2019 de manière monotone, à part un sursaut de 0,10 points en 2017.

Graphique n° 4 : Évolution de la proportion de bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs en Martinique



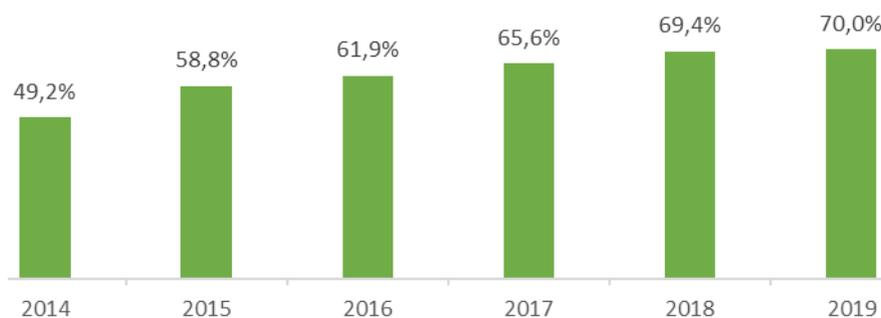
Source : juridictions financières, d'après données Martinique

1.1.3.2 Orientation des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs

1.1.3.2.1 Taux d'orientation

70,0 % des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs en décembre 2019 sont orientés. Ce taux d'orientation est supérieur à 59,6 % pour les trois quarts des communes de Martinique, à 65,4 % pour la moitié et un quart des communes ont un taux d'orientation supérieur à 80,3 % des bénéficiaires soumis aux droits et devoirs.

Graphique n° 5 : Évolution du taux d'orientation dans la population de bénéficiaires soumis aux droits et devoirs du RSA de Martinique

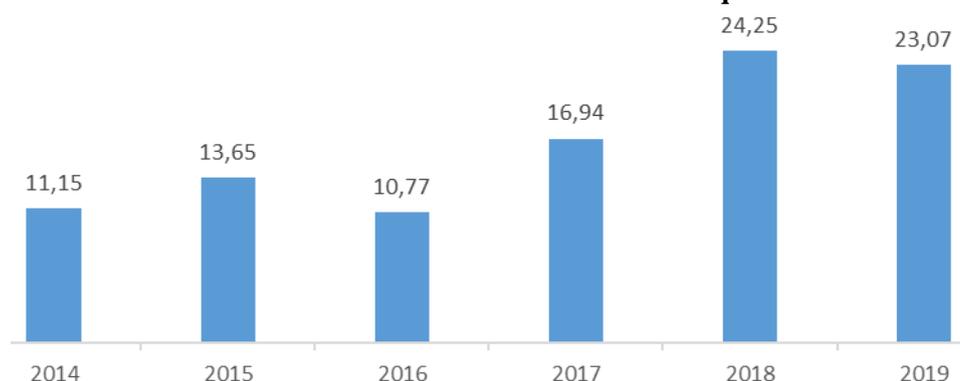


Source : juridictions financières, d'après données Martinique

Le taux d'orientation est en constante augmentation sur la période étudiée et ce malgré le fait que le taux de 2019 ne prenne pas en compte les personnes mettant du temps à être orientées. Pour chaque année, le taux d'orientation est la proportion de personnes bénéficiaires du RSA soumises aux droits et devoirs au mois de décembre qui sont orientées.

Le taux d'orientation en flux, qui est la proportion de personnes entrées au RSA au cours d'une année qui sont orientées en décembre de cette même année, permet d'amener une information complémentaire sur la manière de traiter l'orientation par le département.

Graphique n° 6 : Évolution du taux d'orientation en flux de la population de bénéficiaires soumis aux droits et devoirs du RSA de Martinique



Source : juridictions financières, d'après données Martinique

Le taux d'orientation en flux est calculé sur la population des personnes entrées dans l'année en cours. Par exemple 10,77 % des personnes qui sont entrées au RSA en 2016 pour la première fois sont orientés en décembre 2016. Le taux d'orientation en flux est logiquement plus faible car les personnes rentrées au RSA en fin d'année n'ont pas le temps d'être orientées et ont un impact plus important car l'échantillon est plus réduit. Cependant le taux d'orientation en flux est ici très faible, ce qui peut être le signe de délais d'orientations très importants qui dépassent une année. Le taux d'orientation en flux a connu une augmentation importante entre 2016 et 2018, ce qui pourrait indiquer un changement dans la méthode d'orientation tel que la mise ne place d'un algorithme ou le recrutement d'effectifs supplémentaires.

Il est ensuite intéressant d'observer la corrélation entre les caractéristiques individuelles des bénéficiaires et le taux d'orientation afin de dégager des dynamiques de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA de la Martinique par le département.

Tableau n° 3 : Taux d'orientation en fonction de l'âge ou de l'ancienneté dans le dispositif

	Non orienté	Orienté		Non orienté	Orienté
Moins de 25 ans	27.2%	72.8%	Moins de 6 mois	67.6%	32.4%
25-29 ans	42.8%	57.2%	6 mois à moins de 1 an	43.7%	56.3%
30-39 ans	31,0%	69,0%	1 an à moins de 2 ans	36.4%	63.6%
40-49 ans	31,3%	68,7%	2 ans à moins de 5 ans	31,5%	68,5%
50-59 ans	31,7%	68,3%	5 ans à moins de 10 ans	21,1%	78,9%
60-64 ans	18,0%	82,0%	10 ans +	58,8%	41,2%
65 ans et plus	6,2%	93,8%			

Part des personnes orientées selon les catégories d'âges

Part des personnes orientées selon les tranches d'ancienneté

Source : juridictions financières, d'après données Martinique

Les personnes âgées de moins de 25 ans sont légèrement plus orientées que la moyenne et les plus de 60 ans sont beaucoup plus orientés que la moyenne, tandis que l'âge semble être peu corrélé avec le taux d'orientation entre 30 et 60 ans. Il semble donc que les populations

dont l'accompagnement doit être spécialisé car leur situation est particulière sont plus orientées que la moyenne de la population, ce qui semble indiquer que leur situation est prioritaire. Par ailleurs, les 25-29 ans, qui sont en théorie la population la plus proche de l'emploi sont beaucoup moins orientés, ce qui accrédite l'hypothèse d'une orientation prioritaire des personnes dont la situation est la plus compliquée.

L'ancienneté est directement corrélée avec le taux d'orientation pour les anciennetés comprises entre six mois et 10 ans, ce qui peut indiquer que les services du département traitent les dossiers dans leur ordre d'arrivée. Les personnes entrées dans le dispositif depuis moins de six mois sont moins orientées mécaniquement car il y a des délais. En revanche le faible taux d'orientation des bénéficiaires présents depuis plus de 10 ans dans le dispositif peut traduire une forme de renoncement pour cette population qui n'est plus accompagnée.

Graphique n° 7 : Taux d'orientation en fonction de la situation familiale dans le dispositif de la Martinique



Source : Juridictions financières, d'après données Martinique

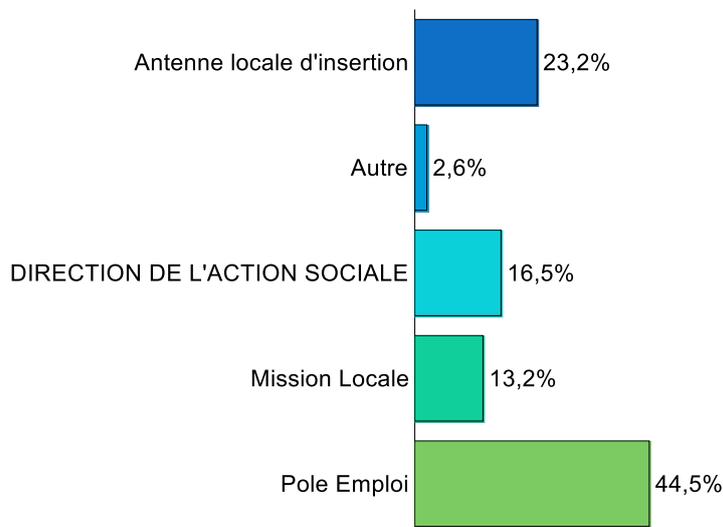
Le taux d'orientation évolue peu avec la situation familiale et la très forte surreprésentation des personnes vivant seules rend l'analyse de ces chiffres aléatoires.

Les femmes sont légèrement plus orientées que les hommes (72,3 % contre 66,6 %), ce qui peut s'expliquer que les femmes représentent l'immense majorité des personnes seules avec des enfants à charge, qui sont donc dans une situation souvent priorisées par les départements au moment de l'orientation.

1.1.3.2.2 Organisme référent

L'accompagnement du bénéficiaire est confié à un référent unique, qui peut par exemple être un travailleur social, un conseiller d'insertion ou un conseiller de Pôle emploi. Le rôle du référent est de coordonner les actions mises en place pour une meilleure insertion sociale ou professionnelle selon les cas. Dans le graphique n°8, la répartition de l'orientation par type de structure référente est calculée par rapport au total des personnes orientées en 2019.

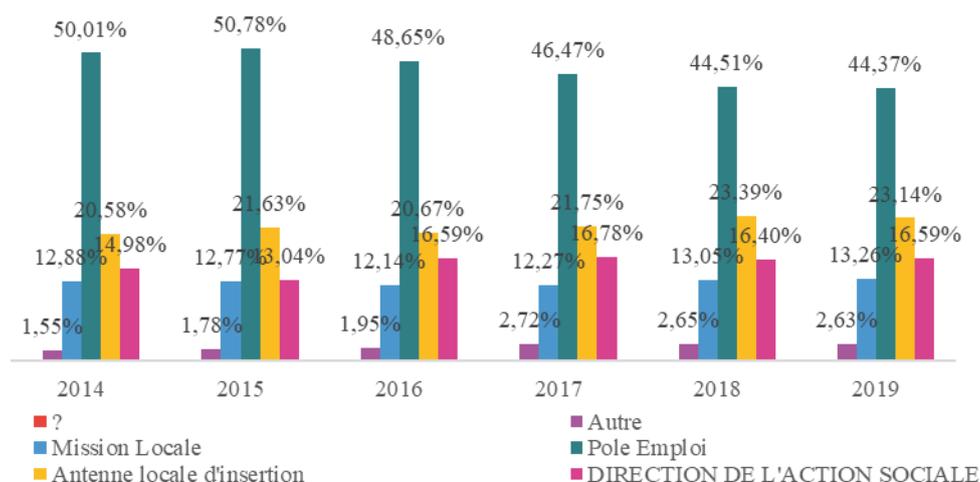
Graphique n° 8 : Répartition par structure référente des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs et orientés, 2019



Source : juridictions financières, d'après données Martinique

23,2 % des bénéficiaires orientés le sont vers les antennes locales d'insertion qui proposent un accompagnement socio-professionnel. L'accompagnement social est un peu moins proposé puisque seuls 16,5 % des orientations ont pour référent la direction de l'action sociale et 2,6 % vers diverses structures qui dans 96 % des cas proposent un accompagnement social. 13,2 % des orientations ont lieu vers les missions locales qui proposent un accompagnement spécialisé pour les jeunes. Enfin, la structure réalisant le plus d'accompagnement est Pôle Emploi qui accompagne 44,5 % des bénéficiaires orientés vers l'emploi.

Graphique n° 9 : Évolution de la répartition par structure référente des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs et orientés.



Source : juridictions financières, d'après données Martinique

Tableau n° 4 : Répartition par structure référente et en fonction de leur âge des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs et orientés

	Non réponse	Antenne locale d'insertion	Autre	DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE	Mission Locale	Pole Emploi
Moins de 25 ans	0,0%	0,6%	10,1%	0,2%	88,8%	0,3%
25-29 ans	0,0%	10,7%	4,6%	0,5%	65,5%	18,7%
30-39 ans	0,02%	24,6%	4,1%	7,2%	9,8%	54,2%
40-49 ans	0,0%	29,8%	1,6%	8,4%	0,02%	60,2%
50-59 ans	0,0%	32,6%	0,4%	7,3%	0,0%	59,7%
60-64 ans	0,0%	19,4%	0,7%	48,5%	0,0%	31,4%
65 ans et plus	0,0%	5,7%	4,6%	86,4%	0,0%	3,3%

Source : juridictions financières, d'après données Martinique

Les moins de 25 ans sont orientés en priorité vers les missions locales qui leur sont dédiées et dans les diverses structures qui travaillent avec le département car une partie d'entre elles sont spécialisées dans l'accompagnement des jeunes.

Plus l'âge augmente plus l'accompagnement proposé est social, ce qui s'illustre tout particulièrement avec l'évolution de la proportion de personnes orientées vers la direction de l'action sociale.

Les personnes les plus âgées sont en grande majorité orientées vers des accompagnements sociaux. On peut supposer qu'ils sont aussi orientés vers des structures qui se spécialisent dans leur accompagnement, incluses dans la catégorie autre.

Tableau n° 5 : Répartition par structure référente et en fonction de leur ancienneté des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs et orientés

	Non réponse	Antenne locale d'insertion	Autre	DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE	Mission Locale	Pole Emploi
Moins de 6 mois	0,0%	17,2%	6,0%	15,4%	24,5%	36,9%
6 mois à moins de 1 an	0,0%	21,9%	3,8%	13,0%	20,0%	41,3%
1 an à moins de 2 ans	0,0%	19,3%	4,6%	11,3%	22,3%	42,5%
2 ans à moins de 5 ans	0,0%	21,1%	5,3%	14,7%	21,3%	37,7%
5 ans à moins de 10 ans	<0,1%	24,9%	1,3%	18,2%	8,3%	47,4%
10 ans +	0,0%	28,6%	0,0%	20,0%	5,7%	45,7%

Source : juridictions financières, d'après données Martinique

Les personnes dont l'ancienneté est inférieure à six mois sont en majorité orientées vers Pôle Emploi, les missions locales et les antennes locales d'insertion, ce qui semble indiquer que les personnes récemment entrées sont aussi les plus proches de l'emploi.

L'ancienneté est directement corrélée avec un accompagnement social proposé par la direction de l'action sociale, ce qui peut s'expliquer par le fait que les personnes dont l'ancienneté est plus importante sont les plus éloignées de l'emploi et ont donc certaines problématiques à surmonter à l'aide d'un accompagnement social avant d'envisager un retour à l'emploi. La proportion de personnes orientées vers Pôle augmente avec l'ancienneté, ce qui peut s'expliquer par le fait que les bénéficiaires ayant complété une première phase d'accompagnement social sont ensuite orientés vers un accompagnement pour un retour à l'emploi.

Tableau n° 6 : Répartition par structure référente et fonction de leur genre des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs

	Antenne locale d'insertion	Autre	DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE	Mission Locale	Pole Emploi
Femme	21,8%	3,8%	15,8%	18,9%	39,7%
Homme	25,4%	0,8%	17,6%	4,2%	52,0%

Source : juridictions financières, d'après données Martinique

Les femmes sont plus orientées vers les services sociaux que les hommes, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'une part importante des femmes a des enfants à charge, ce qui représente un important frein à l'emploi qui nécessite un premier accompagnement social.

Tableau n° 7 : Répartition par structure référente et fonction de leur situation familiale des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs

	Antenne locale d'insertion	Autre	DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE	Mission Locale	Pôle Emploi
Célibataire	23,1%	2,8%	15,6%	13,9%	44,6%
Vie commune	24,1%	1,3%	24,3%	7,0%	43,3%

Source : juridictions financières, d'après données Martinique

Il est difficile d'observer une tendance nette sur l'orientation des bénéficiaires en fonction de leur situation familiale car la granularité de ces situations n'est pas assez fine.

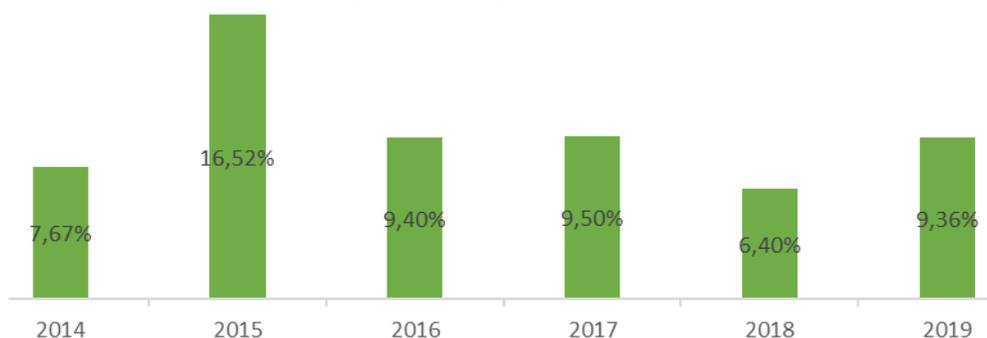
1.1.3.3 Contractualisation

Une fois orienté, le bénéficiaire établit avec le référent un plan d'action à mener, qui prend la forme d'un contrat d'engagements réciproques ou, si le référent est un conseiller de Pôle emploi, un projet personnalisé d'accès à l'emploi. Ce contrat énumère les actions à mettre en œuvre dans le cadre du parcours d'insertion du bénéficiaire.

1.1.3.3.1 Taux de contractualisation

Fin 2019, seulement 9,36 % des bénéficiaires orientés vers une autre structure que Pôle Emploi ont un CER. Ce taux est resté très bas pendant la durée de l'étude.

Graphique n° 10 : Évolution de la proportion des bénéficiaires du RSA orientés vers une structure autre que Pôle Emploi qui ont un CER



Source : juridictions financières, d'après données Martinique

Tableau n° 8 : Taux de contractualisation par structure référente d'accompagnement

	Non réponse	CER	
Antenne locale d'insertion	77,9%	22,1%	4406 1252
Autre	99,8%	0,2%	
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE	99,8%	0,2%	4014
Mission Locale	99,8%	0,2%	3218
Pole Emploi			

Source : juridictions financières, d'après données Martinique

Les données de contractualisation en semblent être disponibles que pour les antennes locales d'insertion, ce qui rend les analyses du taux de contractualisation inexploitable.

1.1.4 Étude de l'orientation et de la contractualisation des populations de primo-entrants

1.1.4.1 Primo-entrants à fin 2019

Sur les 32 543 bénéficiaires du RSA en Martinique à la fin 2019, seuls 2 548 d'entre eux sont des primo-entrants, c'est-à-dire qu'ils sont entrés pour la première fois dans le dispositif en 2019, ce qui correspond à 7,3 % de primo-entrants pour 92,7 % de bénéficiaires déjà présents dans le dispositif avant 2019. Cette faible proportion est cohérente avec le faible taux de renouvellement évoqué plus tôt dans cette étude.

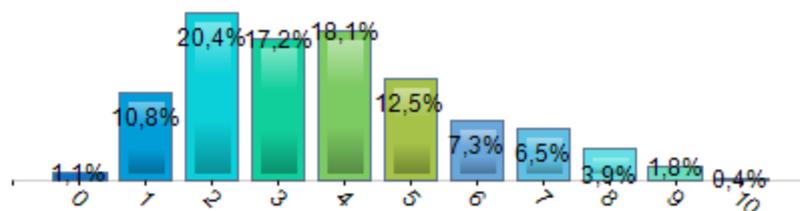
L'étude de cette population permet de disposer d'informations sur le fonctionnement de l'accompagnement des bénéficiaires tels qu'il est pratiqué aujourd'hui (ou le plus récemment possible) sans parasiter les statistiques avec la prise en compte de situations reflétant des pratiques anciennes. Les interprétations doivent néanmoins rester prudentes car il n'est pas possible de suivre ces allocataires dans le futur. Par ailleurs, les cas d'allocataires qui restent au RSA pour de longues durées et qui pèsent usuellement lourd dans les statistiques sont occultés dans cet exercice.

Pour la génération considérée, 99,2 % des allocataires sont soumis aux droits et devoirs, ce qui est similaire à la moyenne sur toute la population.

Seuls 23,1 % de ces bénéficiaires ont été orientés en 2019. En moyenne, un bénéficiaire primo-entrant en 2019 a attendu 130 jours avant d'être orienté. Un quart des bénéficiaires primo-entrants en 2019 a été orienté en moins de 78 jours, la moitié en moins de 124 jours, et les trois-quarts en moins de 168 jours.

Ces délais sont calculés à partir de la date de début de présence au RSA et de la date de début d'orientation du bénéficiaire telles que fournies par les données du conseil départemental. Ces délais sont calculés uniquement sur les bénéficiaires qui ont été orientés en moins d'un an, soit 23 % des primo-entrants en 2019, alors que 70 % des bénéficiaires en 2019, ce qui signifie qu'un peu plus de deux tiers des allocataires vont être orientés en plus d'un an si les tendances restent stables.

Graphique n° 11 : Distribution des temps d'attente entre la première présence au RSA et l'orientation de la population des bénéficiaires primo-entrants en 2019 (en mois)



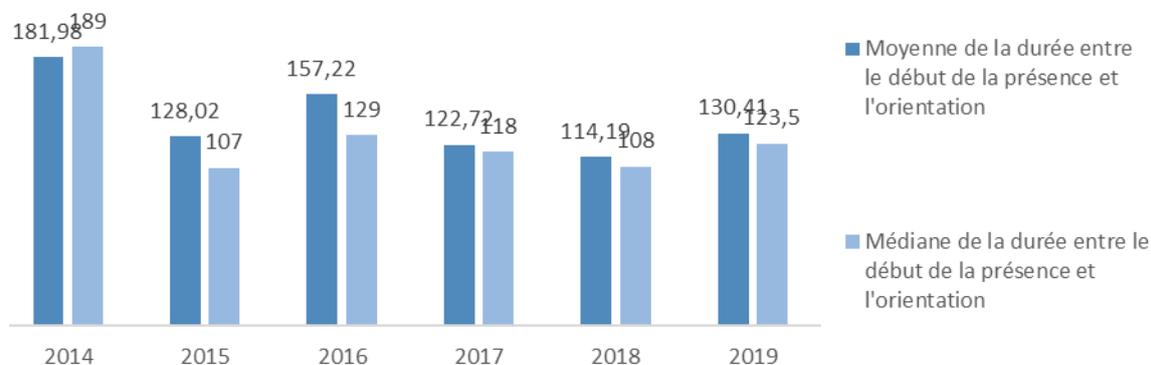
Source : juridictions financières, d'après données Martinique

Il n'est pas possible d'analyser les délais de contractualisation de manière fiable car seuls les données des antennes locales d'insertion sont disponibles sur ce sujet et les effectifs sont trop faibles.

1.1.4.2 Primo-entrants des années antérieures : évolution des durées caractérisants l'accompagnement d'un bénéficiaire par les structures de la Martinique

Le délai d'orientation a dans l'ensemble diminué entre 2014 et 2018 avant de remonter en 2019.

Graphique n° 12 : Évolution des temps d'attente entre la première présence et l'orientation de la population des bénéficiaires primo-entrants (en jours)



Source : juridictions financières, d'après données Martinique

1.2 Profils types

Afin de constituer des groupes de bénéficiaires qui se ressemblent et identifier des profils types en prenant en compte plusieurs caractéristiques de chaque individu, ce qui permet de dépasser l'analyse reposant sur la seule considération de variables prises une à une (genre ; tranche d'âge ; situation familiale etc.), une méthode d'analyse incluant huit variables simultanément a été mise en œuvre. Ces variables sont de trois natures différentes : individuelles (genre ; tranche d'âge ; situation familiale ; orientation MDPH) ; liées au

dispositif d'accompagnement mis en place en même temps que le versement de l'allocation RSA dans le cadre de la démarche dite des droits et devoirs (type d'orientation ; référent d'accompagnement) ; géographique (zonage infra-départemental où vit l'allocataire).

Pour réaliser ce travail, tous les individus sur la période 2016-2019 ont été pris en compte. Ce choix évite de mettre en exergue un profil-type représentatif seulement une année sur la période mais de prendre en compte tous les bénéficiaires sur les quatre années. Par ailleurs, les individus sont considérés autant de fois qu'ils sont présents sur cette période, par an : un individu présent les quatre années sera considéré quatre fois et les variables qui le concernent (la tranche d'âge par exemple) sont reprises pour chacune des années, ce qui implique qu'elles puissent évoluer pour un individu donné.

Dans le cas présent, trois groupes d'allocataires sont constitués, correspondant à autant de profils types de bénéficiaires¹.

Tableau n° 9 : Caractéristiques des bénéficiaires du RSA des trois groupes

Caractéristiques	Global	Groupe 1 73%	Groupe 2 17%	Groupe 3 10%
Sexe				
Femme	60%	56%	58%	91%
Homme	40%	44%	42%	9%
Tranche d'âge				
Moins de 25 ans	5%	0%	0%	48%
25-29 ans	13%	12%	0%	47%
30-39 ans	22%	27%	8%	5%
40-49 ans	22%	28%	7%	0%
50-59	26%	33%	9%	0%
60 ans et plus	13%	0%	75%	0%
Situation familiale				
Personne seule sans enfant	89%	89%	85%	95%
Couple	11%	11%	15%	5%
SDD				
SDD	98%	98%	100%	99%
Non SDD	2%	2%	0%	1%
Structure référente d'accompagnement				
Absence d'orientation	34%	42%	13%	13%
Pôle emploi	30%	39%	12%	0%
Antenne locale d'insertion	15%	18%	9%	0%
Département	11%	0%	65%	0%
Mission locale	8%	0%	0%	81%
CAF	1%	1%	0%	5%
CCAS	0%	0%	2%	0%

Source : juridictions financières, d'après données Martinique

Le premier profil type regroupe 73 % des allocataires, en majorité des femmes (56 %). Quatre allocataires sur dix n'ont pas de référent d'accompagnement dans ce groupe.

¹ Si pour les 9 départements étudiés les 3 natures de variables sont mobilisées, d'un territoire à l'autre en fonction des indicateurs disponibles, sont utilisés plus (ou moins) de variables pour identifier des profils-type.

Dans le cas présent, ce sont 6 variables qui sont prises en compte pour la typologie : genre ; tranche d'âge ; situation familiale ; délégation ; SDD/Non SDD ; type d'orientation.

Le second groupe concerne presque deux allocataires sur dix et se distingue par une forte surreprésentation de personnes âgées de 60 ans et davantage. Par ailleurs, une majorité des allocataires est accompagnée par le Département.

Un dernier profil type est constitué quasi exclusivement de femmes, de jeunes de moins de 30 ans (presque la moitié a moins de 25 ans), de célibataires. Les individus de ce groupe sont très majoritairement accompagnés par une mission locale.

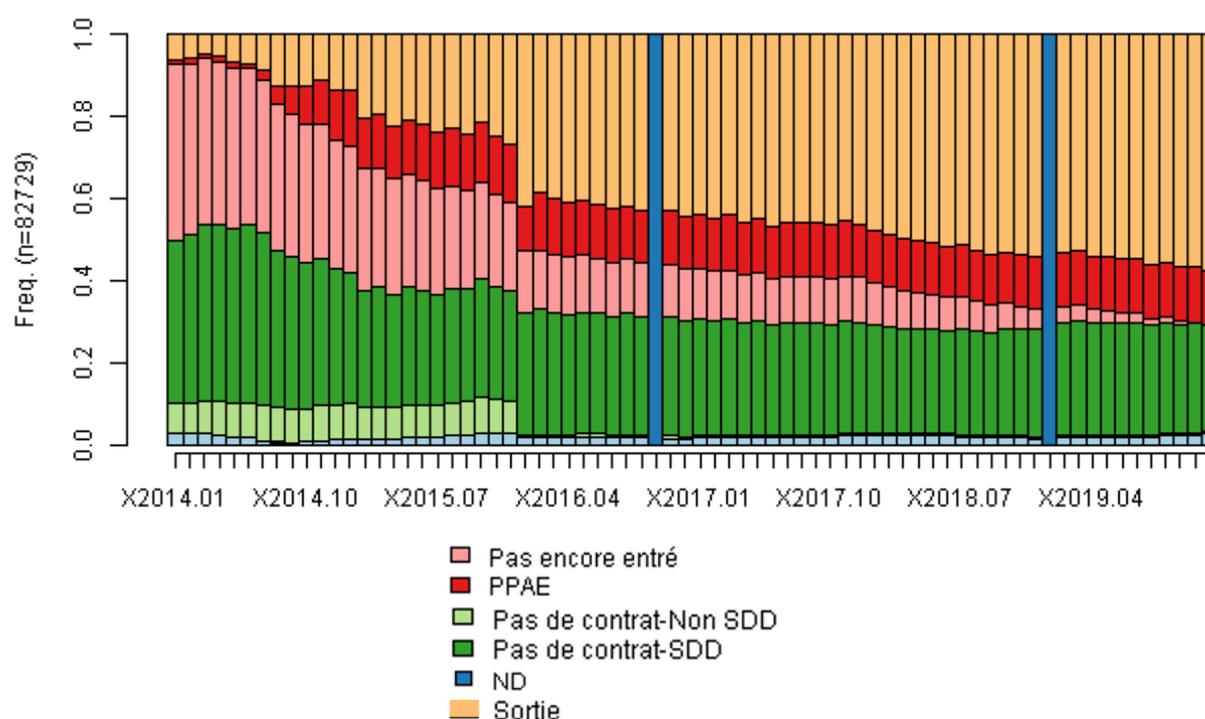
2 ÉTUDES DE TRAJECTOIRES DES BENEFICIAIRES DU RSA

2.1 Vue d'ensemble

Sur la période 2014-2019, ce sont 82 729 individus qui ont été, à une date ou une autre, au RSA.

La figure ci-dessous illustre la proportion d'allocataires dans l'une ou l'autre des situations considérées.

Graphique n° 13 : Chronogramme de la population générale des BRSA



Source : juridictions financières, d'après données Martinique

Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

Note de lecture : Sur l'axe des abscisses, chaque graduation représente un mois, de janvier 2014 (« X2014.01 ») à décembre 2019. Sur l'axe des ordonnées, on peut lire la répartition des individus de 0 % à 100 % (graduations de 0,0 à 1,0). Le nombre total d'individus concernés est rappelé à l'extrême gauche : « (n=82 729) ».

Les différentes situations étudiées

Pas encore entré : personnes qui ne sont pas encore entrées au RSA socle.

Pas de contrat-non SDD : personnes entrées au RSA, mais qui ne sont pas soumises à droits et devoirs. Dans la suite de l'étude, on a retenu uniquement les personnes soumises à droits et devoirs au moment de leur entrée au RSA. Avec ce choix, la situation « non SDD » peut continuer à exister mais uniquement dans un second temps pour des individus précédemment soumis à droits et devoirs. La situation non-SDD peut ainsi apparaître pour deux raisons :

- individus qui sortent du RSA socle pour ne conserver que le RSA activité seul : cette situation disparaît début 2016 avec la suppression du RSA activité, remplacé par la prime d'activité ;

- individus qui restent au RSA socle tout en n'étant plus soumis aux droits et devoirs : il s'agit des personnes dont les revenus d'activité professionnelle au cours des trois derniers mois sont supérieurs à 500 euros par mois en moyenne. Cette situation, très proche du seuil de sortie du RSA, est donc assez rare, et concerne 1 % des individus en moyenne fin 2018 selon la DREES².

Pas de contrat-SDD : personnes entrées au RSA, soumises aux droits et devoirs, mais n'ayant pas encore signé ni de contrat d'insertion, soit parce qu'elles sont en attente d'orientation vers leur organisme d'accompagnement, soit parce qu'elles sont orientées mais n'ont pas encore signé de CER.

CER : personnes entrées au RSA, orientées vers un organisme d'accompagnement autre que Pôle emploi, qui ont signé un contrat d'engagement réciproque (CER) et dont ce CER est encore en cours.

PPAE : personnes entrées au RSA et orientées vers Pôle emploi. Pour ces personnes, le contrat d'insertion n'est pas appelé « CER » mais « PPAE ». Néanmoins, l'information sur la signature effective du PPAE n'est pas disponible. Cela a deux conséquences :

- cette catégorie dite « PPAE » regroupe toutes les personnes orientées vers Pôle emploi qu'elles aient signé un PPAE ou non. Cette catégorie est donc « surestimée » par rapport au nombre réel de PPAE. Il ne s'agit pas de la symétrique côté Pôle emploi de la catégorie « CER » sus-mentionnée, puisque dans cette dernière tous les individus ont effectivement signé un CER avec leur organisme d'accompagnement ;

- la catégorie « Pas de contrat-SDD » est sous-estimée : les individus orientés vers Pôle emploi et n'ayant pas encore signé de PPAE devraient y figurer, mais ils sont comptabilisés en « PPAE ».

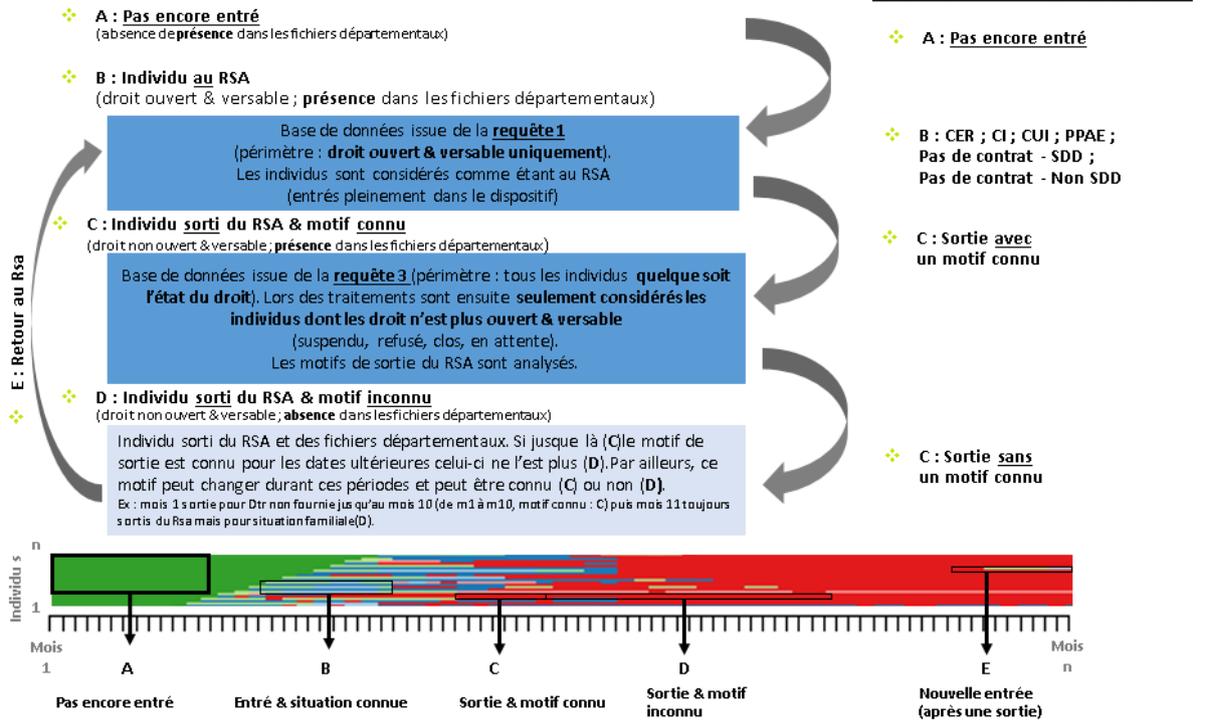
Sortie : individus sortis du RSA car n'ayant plus un droit ouvert et versable un mois donné. Ce droit peut être suspendu, clos, refusé ou en attente.

ND : information non disponible.

Ci-dessous un schéma présentant les 5 cas de figures possibles (pas entré ; individu au RSA ; individu sorti et motif connu ; individu sorti & motif inconnu ; retour au RSA), le lien entre les bases de données constituées (requête 1 : droit ouvert et versable ; requête 3 : sortie du RSA du fait de l'absence de condition sur l'état du droit) et les situations individuelles qui peuvent-être analysées pour chaque individu à chaque date selon les différents cas.

² DREES, Minima sociaux et prestations sociales, 2020

Graphique n° 14 : entrées/sorties du RSA et situations individuelles considérées



Source : juridictions financières

Il est possible d'analyser les sorties du RSA selon les organismes d'accompagnement. La comparaison du poids des différents référents d'orientation et ce poids parmi les sorties du RSA permet de mettre en évidence leur contribution dans les sorties du dispositif.

Tableau n° 10 : poids des référents dans l'ensemble et parmi les sorties, moyenne mensuelle 2013-2019

Parmi les allocataires SDD	Nombre d'allocataires (poids en %)	
	Ensemble	Parmi les sorties du RSA
Non orienté (absence de référent)	45%	53%
Pôle emploi	25%	22%
Antenne locale d'insertion	13%	10%
Département	9%	8%
Mission locale	7%	6%
CAF	1%	1%
	100%	100%
		Sur-représentation
		Sous-représentation

Source : juridictions financières, d'après données Martinique

Ainsi, l'essentiel des allocataires sortent du RSA sans avoir eu précédemment de référent (sans contractualisation). Ce point s'explique notamment par les sorties rapides du dispositif, comme cela sera vu ci-après. Le poids de Pôle emploi est sensiblement équivalent entre le nombre total d'allocataires accompagnés et parmi ceux sortis.

2.2 Génération entrée au 1er trimestre 2014 : trois groupes de trajectoires

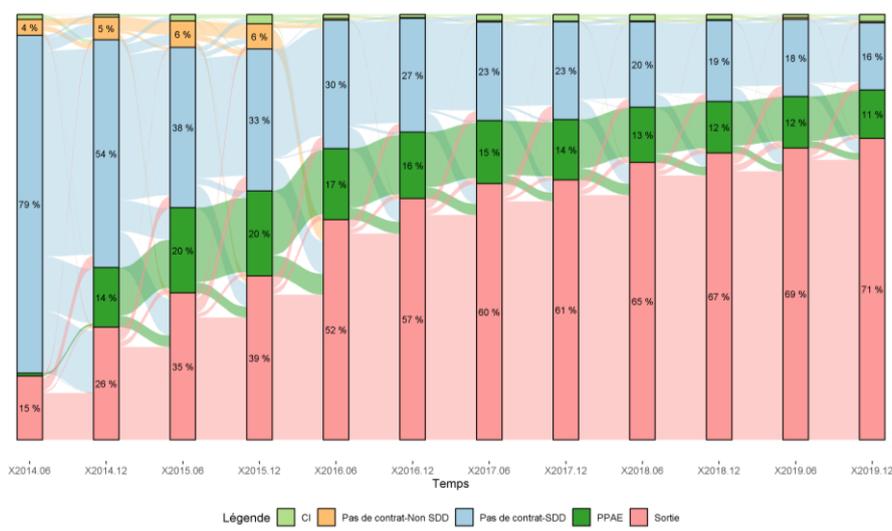
Afin de visualiser et catégoriser des groupes de trajectoires d'accompagnement et de sortie il convient de déterminer une cohorte à suivre. Afin de bénéficier d'analyses sur le temps le plus long (pour notamment mettre en exergue les entrées/sorties successives), **les trajectoires d'accompagnement et de sortie du RSA seront calculées pour la génération des allocataires entrés au RSA au premier trimestre de 2014.**

Sur les 1 703 individus considérés, l'analyse des enchaînements de situations à différentes dates (en juin et décembre de chaque année) permet de dresser les constats suivants :

- **les sorties se font à un rythme moyen au début de la période (15 % de la cohorte est sortie à 6 mois, 39 % en deux ans, 57 % en trois ans) avant de ralentir encore (71 % au bout de six ans) ;**

- la majorité des sorties du RSA sont le fait d'allocataires ne bénéficiant pas de contrat d'accompagnement, notamment pour ceux qui sortent rapidement, ou dans une moindre mesure d'un PPAE ;
- il existe une proportion significative d'allocataires qui demeurent sans contrat tout au long de la période ;
- à une date donnée, pour ceux qui sont encore dans le dispositif, la proportion d'allocataires bénéficiant d'un contrat d'insertion est très faible.

Graphique n° 15 : Graphique de flux pour les allocataires entrés au 1^{er} trimestre 2014



Source : juridictions financières, d'après données Martinique

Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

Note de lecture : À chaque date la proportion d'allocataires dans chacune des situations oscille de 0 à 100 % (barres). D'une date à l'autre le nombre d'individu basculant d'une situation à l'autre est représenté par des traits (flux) dont l'épaisseur varie avec le nombre d'individu.

Les tableaux de types transition peuvent-être calculés pour mesurer le nombre d'individus, ou leur proportion, changeant ou non de situation entre deux dates. Les tableaux de transition repris dans ce support sont calculés sur l'ensemble des transitions observées sur l'ensemble de la période d'étude.

Le calcul des taux de transition moyens d'une situation à une autre permet de constater que 9 % des allocataires qui n'ont pas de contrat, ou qui ont bénéficié d'un PPAE, sont sortis du RSA le mois suivant, contre 10 % pour ceux qui ont signé un contrat d'insertion. Après une sortie, de nombreux retours sont à noter. En effet, ce sont 10 % des allocataires qui après être sortis un mois donné rentrent de nouveau dans le dispositif le mois suivant. Ces nouvelles entrées se font également au profit d'une absence de contrat ou d'un CI.

Tableau n° 11 : tableau de transition pour les allocataires entrés au 1^{er} trimestre 2014

Situation mois de départ (m)	Situation le mois suivant - arrivées (m+1 ; moyenne sur l'ensemble de la période)						
	Pas encore entré	Pas de contrat-Non SDD	Pas de contrat-SDD	CI	PPAE	ND	Sortie

Pas encore entré =>	30%	0%	67%	1%	0%	0%	0%
Pas de contrat-Non SDD =>	0%	74%	8%	0%	1%	0%	18%
Pas de contrat-SDD =>	0%	1%	87%	1%	1%	2%	9%
CI =>	0%	0%	13%	74%	0%	2%	10%
PPAE =>	0%	0%	0%	0%	88%	3%	9%
ND =>	0%	0%	23%	1%	14%	0%	62%
Sortie =>	0%	0%	4%	0%	2%	4%	90%

Source : juridictions financières, d'après données Martinique

Calcul réalisé via l'application ViCaTraj

Note de lecture : la lecture du tableau se fait « en ligne ». La situation de départ est indiquée dans la première colonne à gauche, les différentes situations d'arrivée dans les colonnes suivantes. Ainsi, en moyenne, parmi les individus « pas encore entrés » un mois donné, 30 % ne sont pas encore entrés le mois suivant, 67 % sont entrés mais n'ont pas de contrat, 1 % ont un contrat d'insertion.

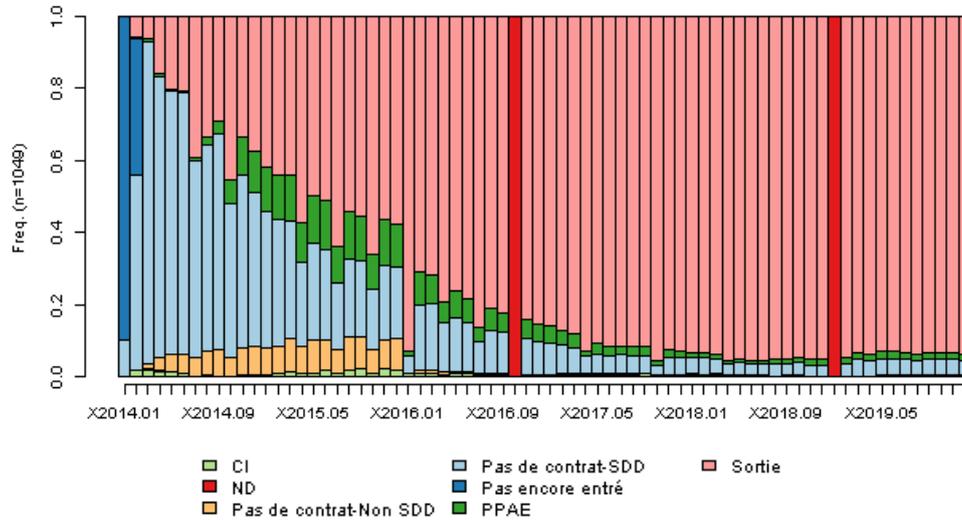
Une première application de l'analyse de séquences par appariement optimal permet de **distinguer deux groupes de trajectoires pour la génération des allocataires entrés au RSA au 1^{er} trimestre 2014.**

- Un premier groupe rassemble 61 % des allocataires. Ils connaissent une sortie plus rapide que celle observée dans les deux autres groupes (en une année, 37 % des allocataires ne sont plus au RSA, au bout 6 ans ils sont 94 %). La plupart du temps, ils n'ont pas eu de contrat d'insertion avant leur sortie, ou un accompagnement effectué par Pôle emploi.
- Le second groupe, représentant 24 % des allocataires, est composé d'individus qui généralement ne contractualisent pas et ne sortent que peu du RSA (34 % au bout de 6 ans).
- Le troisième groupe (15 % des allocataires) décrit des trajectoires où une majorité des individus ne contractualisent pas durant la première année avant de bénéficier d'un accompagnement de Pôle emploi via un PPAE. Peu d'allocataires sortent du dispositif (35 % au bout de six ans).

2.2.1 Groupe des sorties les plus rapides (61 % de la génération)

Le premier groupe est composé essentiellement d'individus **connaissant une sortie relativement plus rapide que dans les autres groupes** (en une année, 37 % des allocataires ne sont plus au RSA, au bout 6 ans ils sont 94 %). **61 % de la génération appartient à ce G1.**

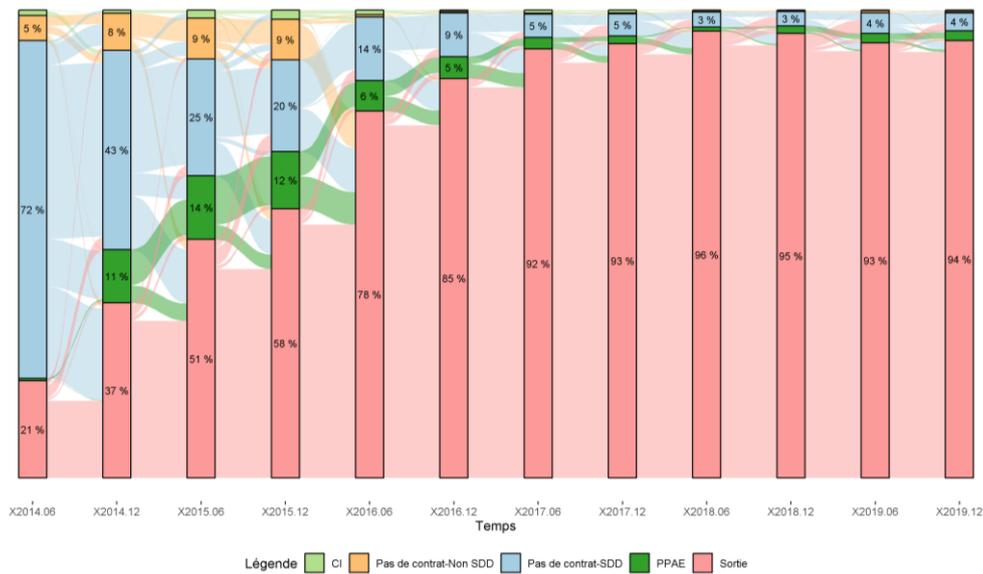
Graphique n° 16 : des sorties rapides pour 6 allocataires sur 10 entrés au 1^{er} trimestre 2014 (G1)



Source : juridictions financières, d'après données Martinique
Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

Le graphique de flux ci-dessous permet de constater que les sorties du dispositif pour les allocataires appartenant à ce groupe succèdent à des périodes où les allocataires **ne contractualisent pas** ou après un **PPAE**.

Graphique n° 17 : des sorties d'abord issues de période sans contractualisation (G1)



Source : juridictions financières, d'après données Martinique
Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

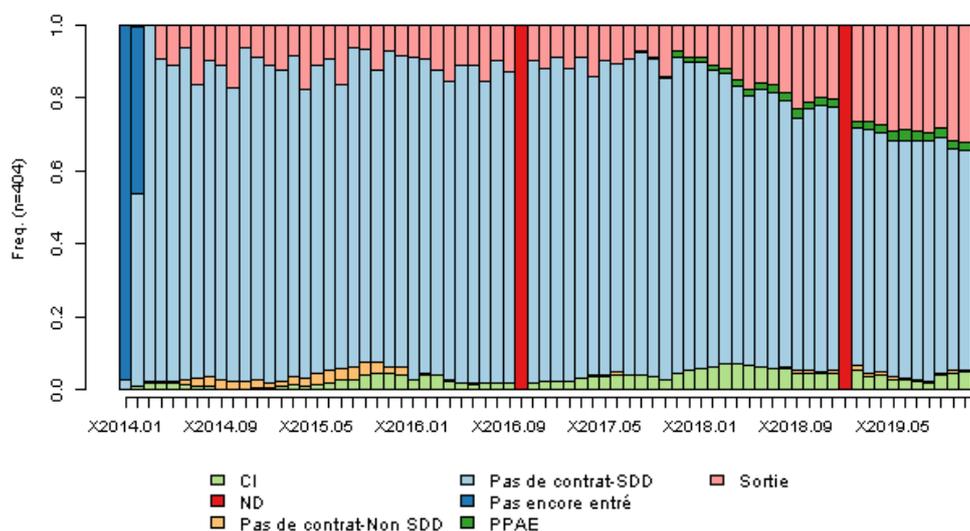
Le tapis individuel comme l'analyse des taux de transition confirme ce constat. En effet, 19 % des allocataires, en moyenne sur l'ensemble de la période, sortent du RSA en ayant eu un

PPAE le mois précédent. Une proportion sensiblement équivalente des allocataires (16 %) sortent après une absence de contractualisation. **Les retours au RSA (après une sortie le mois précédent) concernent 8 % des cas.**

2.2.2 Groupe d'absence de contrat et de peu de sorties (24% de la génération)

Un second groupe de trajectoires, représentant un peu **plus de 2 allocataires sur 10**, est composé des personnes dont **une faible proportion sort du dispositif** (34 % en fin de période). La proportion des personnes sans contrat est sensiblement équivalente d'un mois à l'autre et largement majoritaire sur l'ensemble de la période.

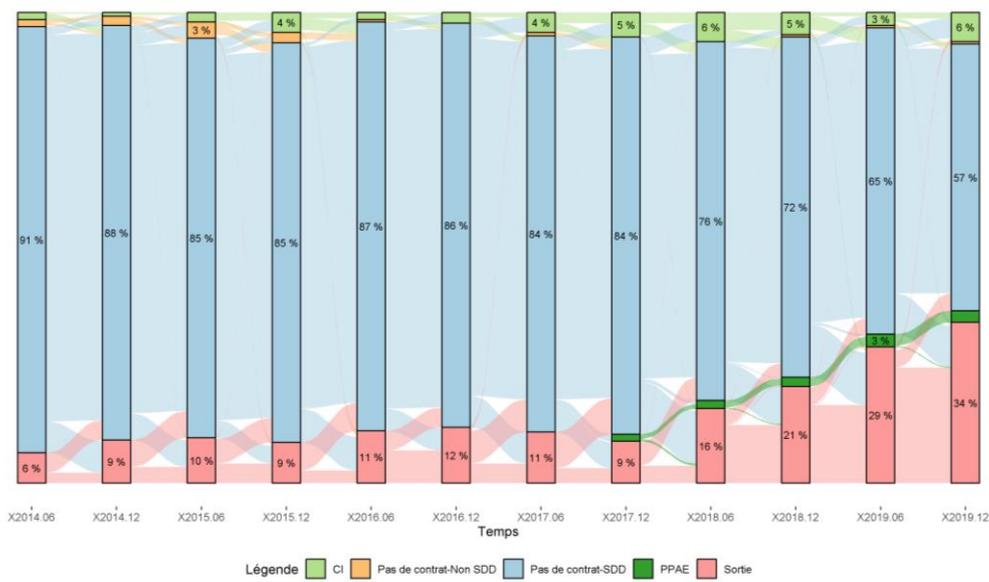
Graphique n° 18 : peu de sorties et une absence de contrat pour 36 % des allocataires entrés au 1^{er} trimestre 2014 (G2)



Source : juridictions financières, d'après données Martinique
Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

L'analyse du graphique de flux et des taux de transition comme du tapis individuel confirme deux constats : les sorties sont le fait d'allocataires n'ayant pas contractualisé préalablement ; des phénomènes fréquents d'allers-retours dans le dispositif sont observés.

Graphique n° 19 : des sorties lentes après une absence de contractualisation ou après un CER (G2)



Source : juridictions financières, d'après données Martinique
 Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

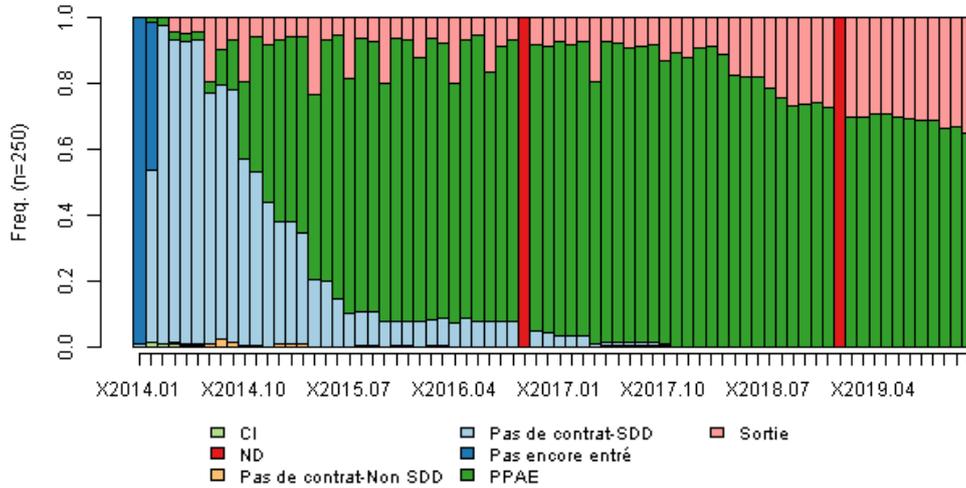
Par ailleurs, **de très fort taux de retours au RSA sont constatés**. Ces allers-retours se font entre des sorties du dispositif (rose) et de nouvelles entrées sans contractualisation (bleu clair). En moyenne sur l'ensemble de la période, 31 % des allocataires sortis un mois donné entrent à nouveau dans le dispositif le mois suivant. 26 % des allocataires retournent dans le dispositif sans contractualiser. Ce taux d'entrées/sorties figure parmi les plus élevés de l'ensemble des cohortes considérées pour les neuf départements étudiés.

2.2.3 Groupe 3 : PPAE et peu de sortie (15 % de la génération)

Le troisième, et dernier, groupe de trajectoires concerne **15 % de allocataires**. Ces individus connaissent des parcours en deux phases :

- durant la première année une majorité reste au RSA sans contractualiser,
- sur le reste de la période la quasi intégralité des individus sont suivis par Pôle emploi.

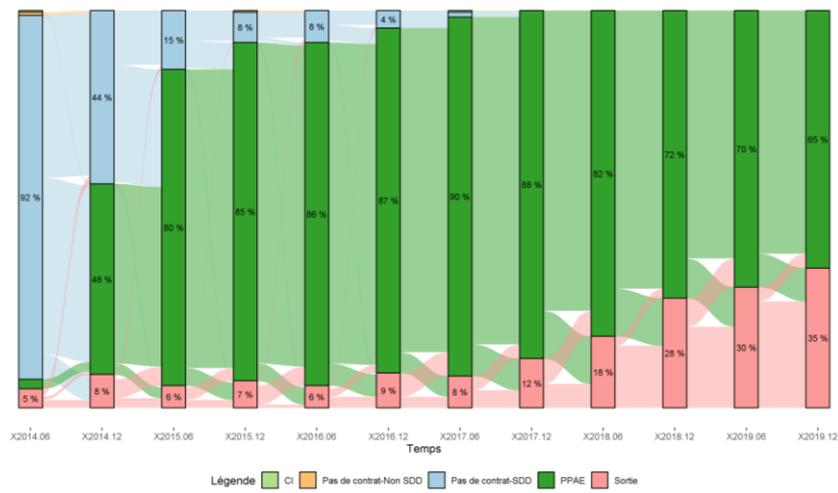
Graphique n° 20 : PPAE et peu de sorties pour 15 % des allocataires entrés au 1^{er} trimestre 2014 (G3)



Source : juridictions financières, d'après données Martinique
Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

De même que pour le second groupe de trajectoire, l'analyse du graphique de flux et des taux de transition comme du tapis individuel permet de mettre en évidence le fait que **les phénomènes d'allers-retours dans le dispositif sont fréquents**. En effet, 34 % des allocataires sortis un mois donné entrent à nouveau au RSA le mois suivant, et un quart en PPAE.

Graphique n° 21 : des sorties lentes après une absence de contractualisation ou après un CER (G3)



Source : juridictions financières, d'après données Martinique
Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

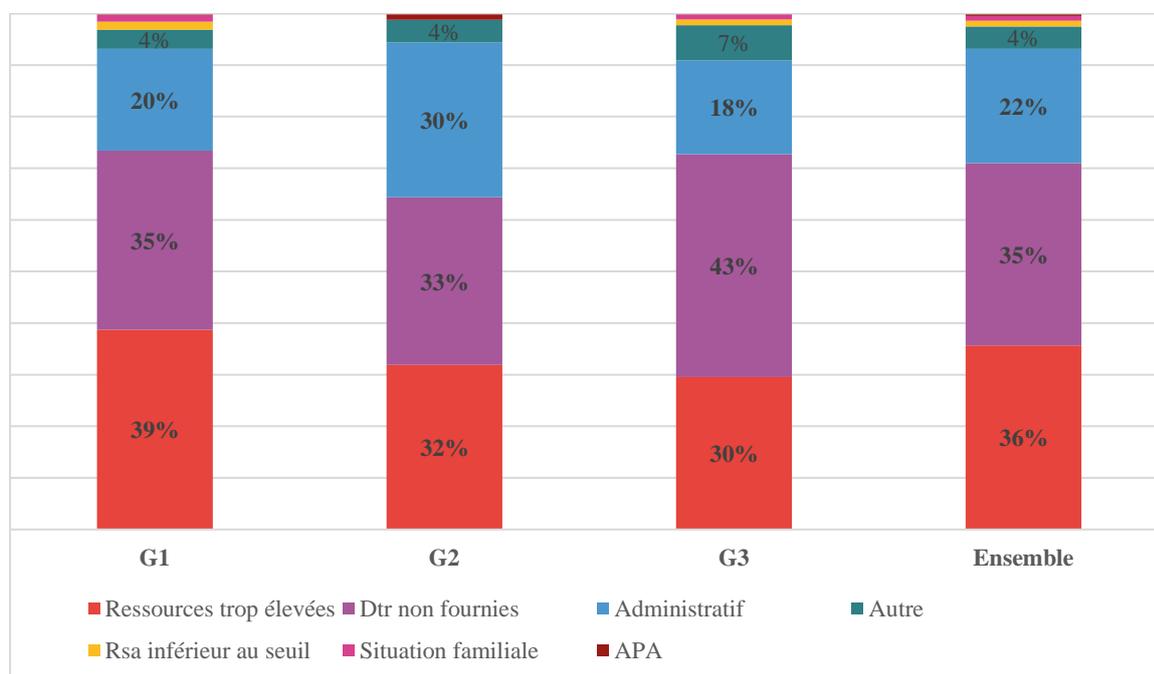
2.2.4 Comparaison des motifs de sortie et des caractéristiques des individus de chacun de ces deux groupes

L'analyse des motifs de sorties pour chacun des trois groupes de trajectoires identifiés ne permet pas de distinguer de différences notables.

La majorité des sorties ont comme motif des sorties pour causes administratives (qualifiée comme telle auxquelles s'ajoute les sorties pour non fourniture de Dtr).

Ce sont quatre allocataires sur dix qui sortent du dispositif pour cause de « ressources (financières) trop élevées ».

Graphique n° 22 : Motifs de sortie et groupes de trajectoires



Source : juridictions financières, d'après données Martinique

Les caractéristiques des individus présents dans les différents groupes sont présentés ci-dessous.

Tableau n° 12 : Caractéristiques des bénéficiaires du RSA des trois classes

Caractéristiques	Global	Groupe 1 Sorties plus rapides 61%	Groupe 2 Pas de contrat & peu de sorties 24%	Groupe 3 PPAE & peu de sorties 15%
Sexe				
Femme	58%	56%	62%	60%
Homme	42%	44%	38%	40%
Tranche d'âge				
Moins de 25 ans	9%	9%	9%	5%
25-29 ans	20%	21%	14%	22%
30-39 ans	24%	24%	22%	25%

40-49 ans	22%	22%	21%	25%
50-59	18%	18%	20%	18%
60 ans et plus	7%	6%	13%	5%
Situation familiale				
Personne seule	84%	84%	84%	85%
Couple	16%	16%	16%	15%
Taux de sortie du Rsa				
A 6 mois	15%	21%	6%	5%
A 1 an	26%	37%	9%	8%
A 2 ans	39%	58%	9%	7%
A 3 ans	57%	85%	12%	9%
A 4 ans	61%	93%	9%	12%
A 5 ans	67%	95%	21%	28%
A 6 ans	71%	94%	34%	35%

Source : juridictions financières, d'après données Martinique

Peu de variables descriptives ont pu être fournies par la collectivité. Les quelques-unes qui sont disponibles ne sont qu'assez peu différenciées d'un groupe à l'autre.

Les **femmes** sont surreprésentées dans le groupe 2 (peu de sorties, absence de contrat) et dans le groupe 3 (peu de sorties et PPAE) et sous-représentées dans le groupe 1 (sorties plus rapides).

Concernant l'**âge**, les 25-49 ans sont sous-représentés dans le groupe 2 (peu de sortie, absence de contrat) et surreprésentés dans le groupe 3 (peu de sorties, PPAE). Les plus âgés sont surreprésentés dans le groupe 2, et sous-représentés dans les autres groupes.

La **situation familiale** (personnes seules ou en couple) est peu discriminante entre les trois groupes identifiés.

2.3 Étude comparative des « primo-entrants » et des « anciens » parmi la génération du 1^{er} trimestre 2014

La génération entrée au RSA au premier trimestre 2014 est en réalité composée de personnes ayant un historique différent dans le dispositif :

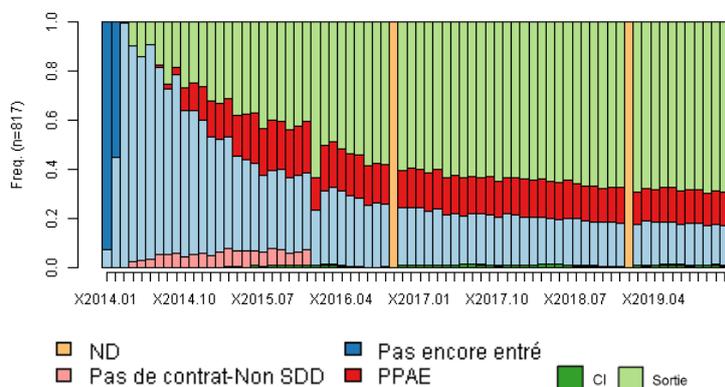
- Certains entrent pour la première fois au RSA. Ce sont les « primo-entrants » sont au nombre de 817 sur les 1 703 personnes constituant la génération ;
- Certains ont déjà été au RSA par le passé et en sont sortis (une ou plusieurs fois) avant d'y entrer à nouveau au cours du premier trimestre 2014 : il s'agit des « anciens »³. Ce statut concerne 886 allocataires.

Cette partie propose une analyse comparative des trajectoires de ces deux groupes. A priori, peu de différences sont à constater entre les trajectoires de ces deux cohortes.

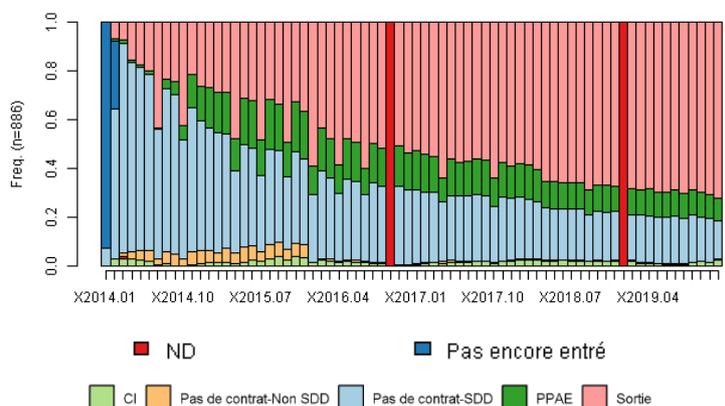
³ Pour ces allocataires ayant déjà été dans le dispositif et qualifiés « d'anciens » l'identification au sein des bases de données est basée sur leur date de première présence (antérieure au 1^{er} trimestre 2014), sur le fait qu'ils étaient absents du dispositif au mois de décembre 2013 et qu'ils sont entrés de nouveau au RSA aux mois de janvier, février ou mars 2014.

Graphique n° 23 : des chronogrammes proches entre les cohortes « primo-entrants » & « anciens »

=> « **Primo-entrants** »



=> « **Anciens** »



Source : juridictions financières, d'après données Bas-Rhin
Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

Mais une analyse plus approfondie permet de distinguer une différence de vitesse et de proportion de sorties entre « primo-entrants » et « anciens ».

2.3.1 La cohorte des « primo-entrants »

Trois groupes distincts de trajectoires peuvent être identifiées au sein de la cohorte des « primo-entrants » :

- pour 63 % des allocataires, les sorties sont relativement rapides malgré une absence de contractualisation
- pour 21 %, une majorité ne contractualisent pas et ne sortent que peu du RSA.
- pour 16 % des « primo-entrants », une majorité sont suivis par Pôle emploi et peu sortent du dispositif.

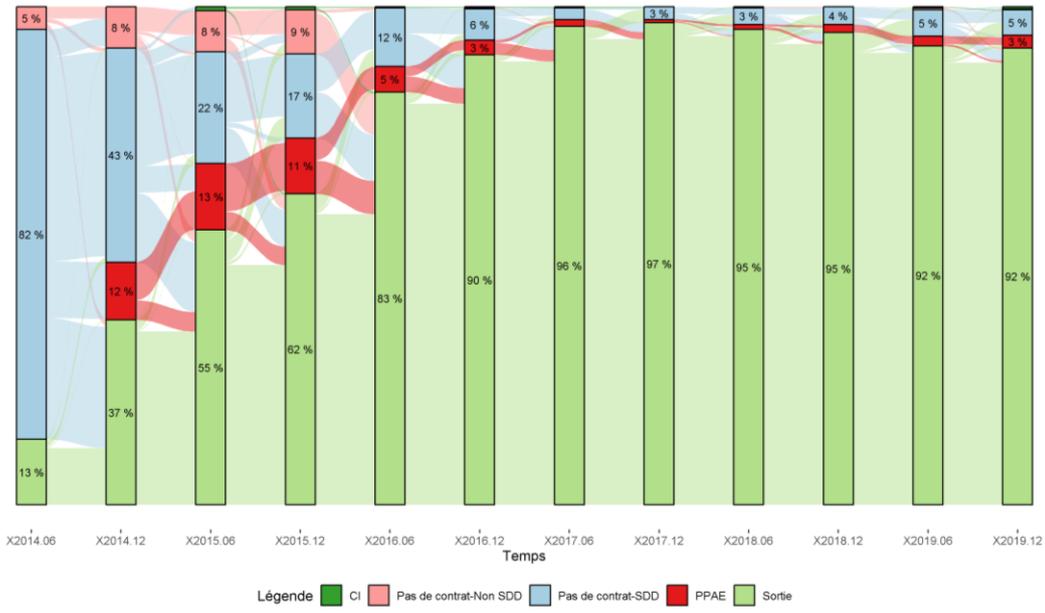
Ces trois groupes connaissent des trajectoires sensiblement équivalentes à celles des groupes 1, 3 et 2 de l'ensemble des entrants au 1^{er} trimestre 2014. Néanmoins, il est à noter que

les sorties en fin de période pour les groupes 2 et 3 des « primo-entrants » sont plus importantes que celles constatées pour les groupes de peu de sortie pour l'ensemble des entrants.

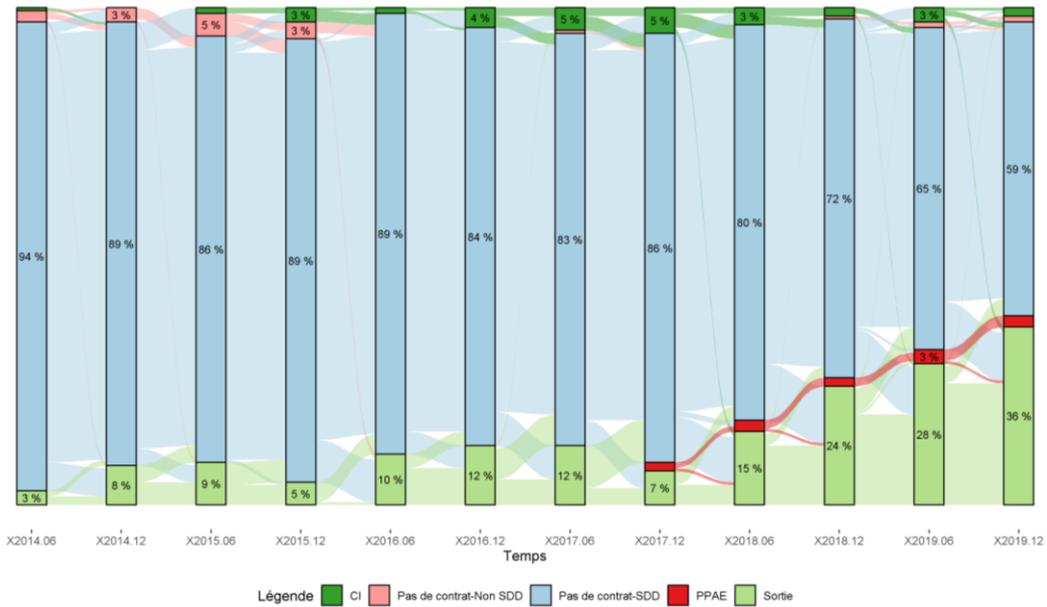
Au bout d'un an, les individus du premier groupe sont 37 % à être sortis du RSA. Dans les groupes 2 et 3, ce sont respectivement 36 % et 27 % des allocataires qui sont sortis au bout de six ans.

Graphique n° 24 : des sorties relativement rapides pour 63 % des allocataires, des sorties lentes et moindre pour les autres

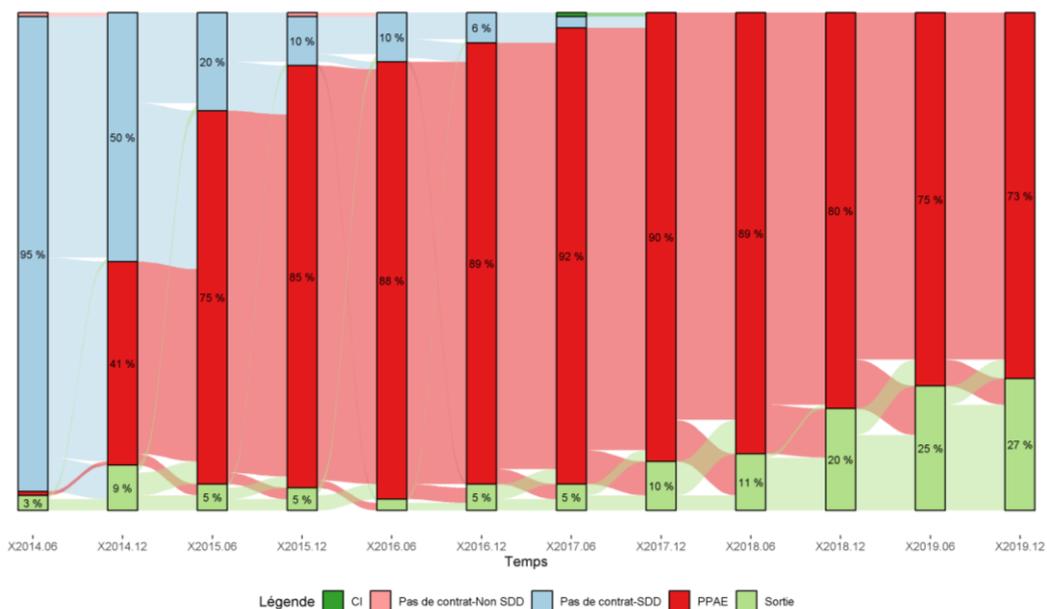
Groupe 1



Groupe 2



Groupe 3

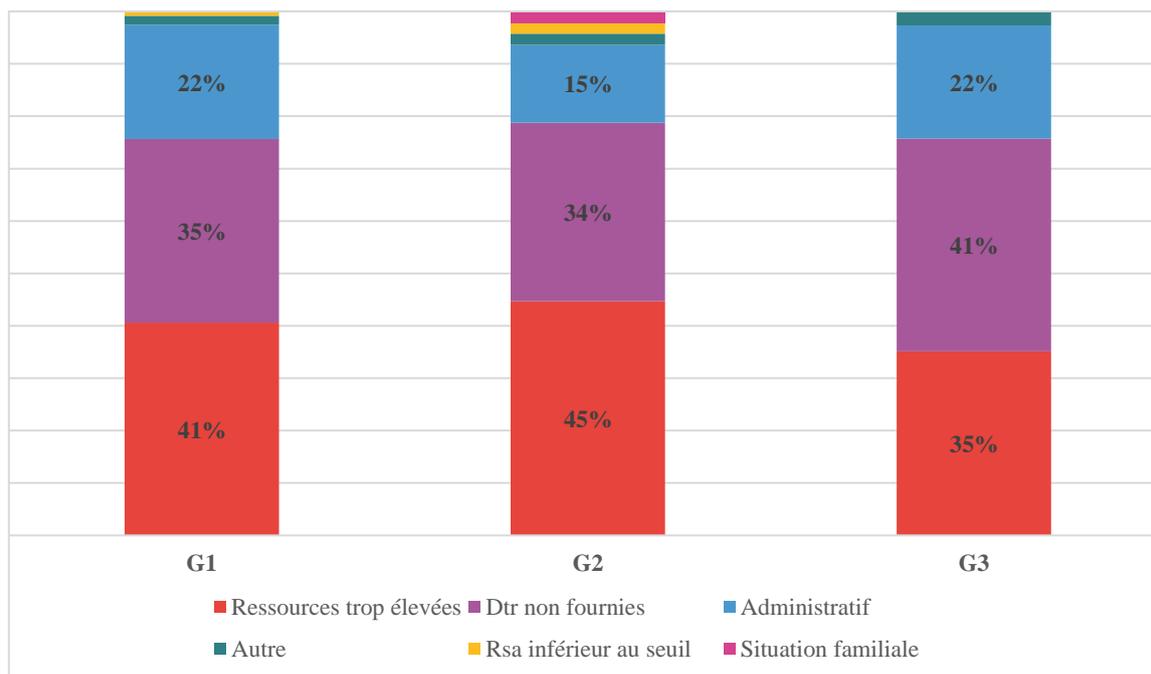


Source : juridictions financières, d'après données Martinique
Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

Les motifs de sorties des allocataires « primo-entrants » sont proches de ceux constatés pour l'ensemble des entrants comme pour la cohorte des « anciens ». Selon le groupe de trajectoires, ce sont entre 35 % (groupe 3) et 45 % (groupe 2) des allocataires qui sortent pour causes de **ressources financières trop élevées**.

Les sorties de type administratives (au sens strict auquel s'ajoute « Dtr non fournies ») représentent de fortes proportions (49 % au minimum pour le second groupe).

Graphique n° 25 : Motifs de sortie et groupes de trajectoires



Source : juridictions financières, d'après données Martinique

L'analyse des taux de transitions permet de souligner :

- les nouvelles entrées au RSA, notamment après une sortie pour cause de Dtr non fournie (où dans 57 % des cas l'allocataire entre de nouveau au Rsa le mois suivant) ;
- les motifs de sorties entraînant des sorties longues. Les motifs deviennent alors inconnus du Département au bout de plusieurs mois du fait de la sortie de fichiers départementaux. Cette absence de motifs est notée « sortie » dans le tableau ci-dessous. À ce titre, il est à souligner que ce sont presque un quart des allocataires sortis pour cause de ressources trop élevées qui demeurent ensuite hors du dispositif le mois suivant.

Tableau n° 13 : taux de transition et motifs de sorties pour la cohorte des « primo-entrants » au 1^{er} trimestre 2014

Situation mois de départ (m)	Situation le mois suivant - arrivées (m+1; moyenne sur l'ensemble de la période)									
	Entré	Pas encore entré	Sortie	Ressources trop élevées	Dtr non fournies	Autre	Administratif	APA	Rsa inférieur au seuil	Situation familiale
Entré =>	89%	0%	7%	1%	2%	0%	0%	0%	0%	0%
Pas encore entré =>	63%	37%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Sortie =>	7%	0%	92%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Sortie - Ressources trop élevées =>	3%	0%	23%	50%	2%	0%	16%	0%	0%	0%
Sortie - Dtr non fournies =>	57%	0%	8%	3%	24%	1%	8%	0%	0%	0%
Sortie - Autre =>	15%	0%	62%	0%	2%	17%	5%	0%	0%	0%
Sortie - Administratif =>	16%	0%	86%	0%	1%	0%	17%	0%	0%	0%
Sortie - APA =>	57%	0%	0%	0%	0%	0%	23%	14%	0%	0%
Sortie - Rsa inférieur au seuil =>	52%	0%	5%	10%	5%	0%	0%	0%	23%	0%
Sortie - Situation familiale =>	31%	0%	19%	0%	0%	0%	19%	0%	0%	31%

Source : juridictions financières, d'après données Martinique
Calcul réalisé via l'application ViCaTraj

Au regard des données fournies – hormis une surreprésentation de jeunes de moins de 25 ans parmi le second groupe et une sous-représentation de cette tranche d'âge au sein du groupe 3 – il ne semble pas y avoir de différences notable dans le profil des allocataires des trois groupes de trajectoires identifiés.

Tableau n° 14 : Caractéristiques des bénéficiaires du RSA des trois classes

Caractéristiques	Global	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
		Sorties plus rapides 63%	Pas de contrat & peu de sorties 21%	PPAE & peu de sorties 16%
Sexe				
Femme	54%	54%	58%	47%
Homme	46%	46%	42%	53%
Tranche d'âge				
Moins de 25 ans	6%	5%	10%	1%
25-29 ans	20%	21%	20%	19%
30-39 ans	26%	23%	28%	33%
40-49 ans	22%	24%	15%	27%
50-59	19%	20%	18%	17%
60 ans et plus	7%	7%	8%	3%
Situation familiale				
Personne seule	86%	82%	89%	92%
Couple	14%	18%	11%	8%
Taux de sortie du Rsa				
A 6 mois	9%	13%	3%	3%
A 1 an	26%	37%	8%	9%

A 2 ans	41%	62%	5%	5%
A 3 ans	60%	90%	12%	5%
A 4 ans	64%	97%	7%	10%
A 5 ans	68%	95%	24%	20%
A 6 ans	70%	92%	36%	27%

Source : juridictions financières, d'après données Martinique

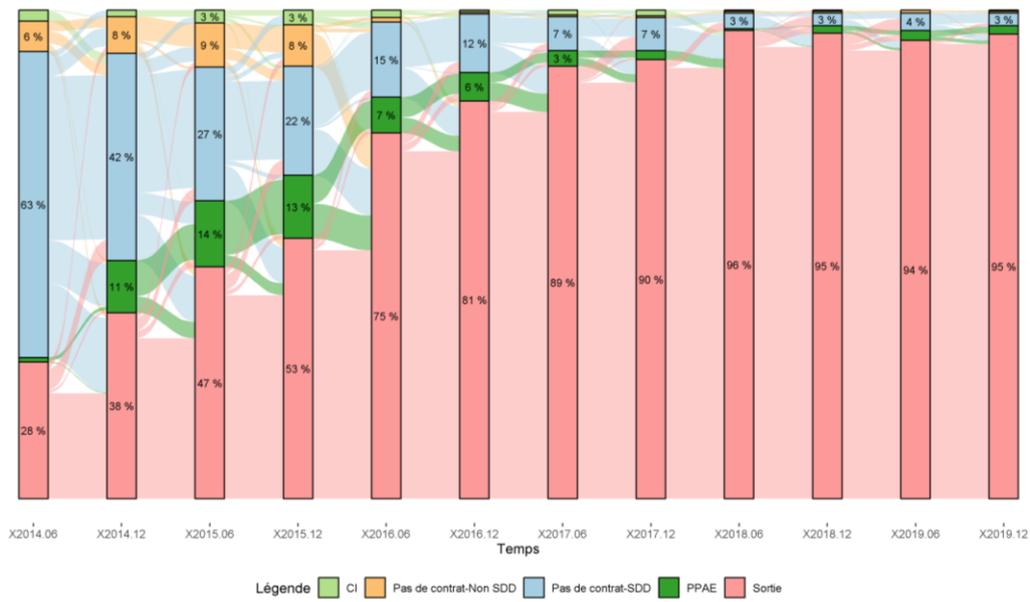
2.3.2 La cohorte des « anciens »

Pour les « anciens », trois groupes de trajectoires sont également identifiés. Ceux-ci correspondent aux groupes identifiés précédemment mais le poids de ces groupes diffère.

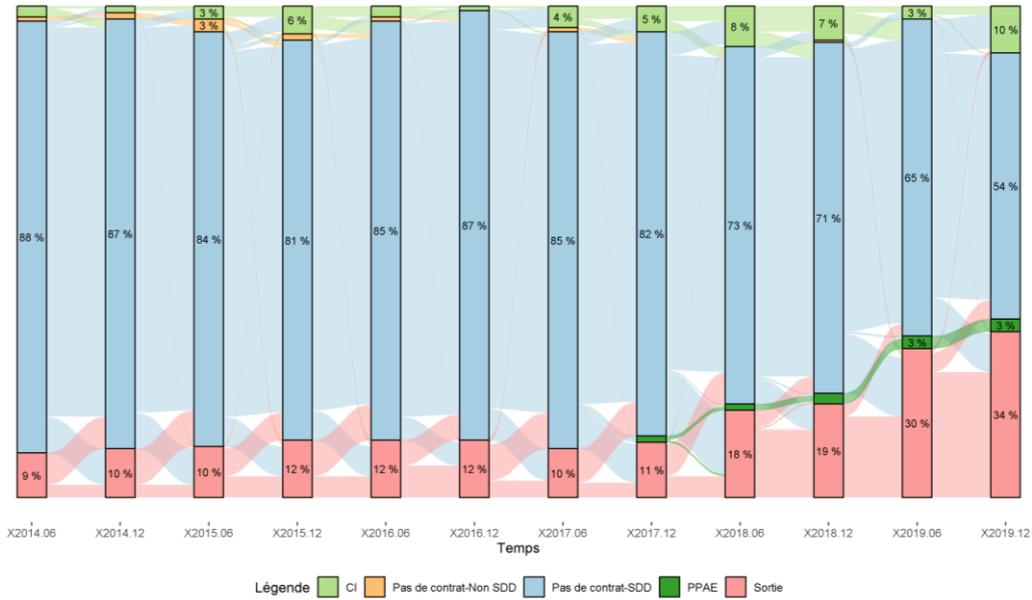
Ainsi, un premier groupe concerne des sorties plus rapides pour 60 % de cette cohorte des « anciens ». Le second décrit des sorties plus faibles et une majorité d'allocataires ne contractualisant pas. Le dernier groupe est composé d'allocataires ayant un PPAE après une année sans contractualisation. Ce troisième groupe de trajectoire représente 14 % des allocataires.

Graphique n° 26 : des sorties rapides pour 60 % des allocataires, peu de sortie pour les autres

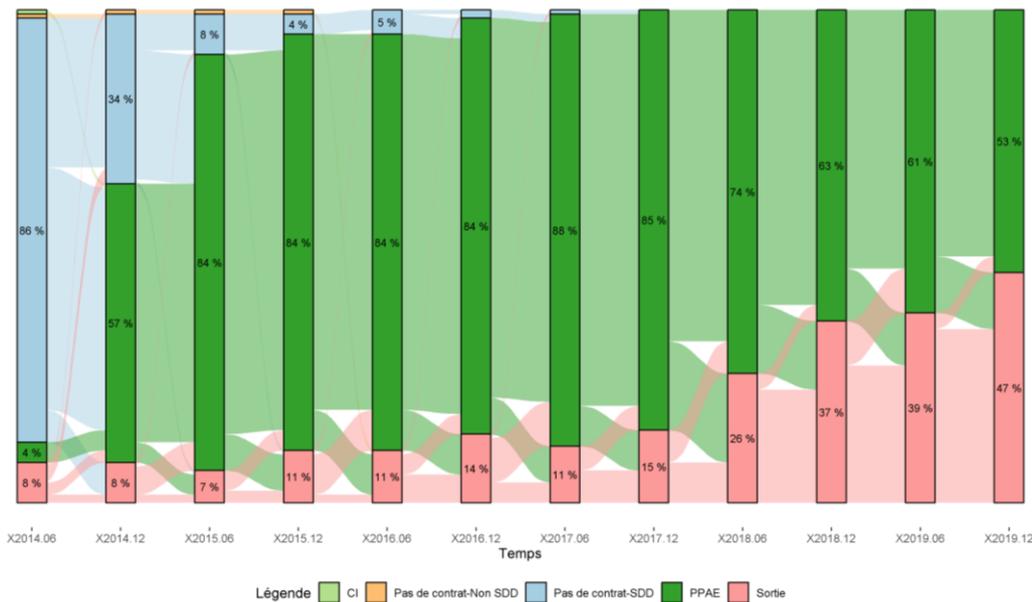
Groupe 1



Groupe 2



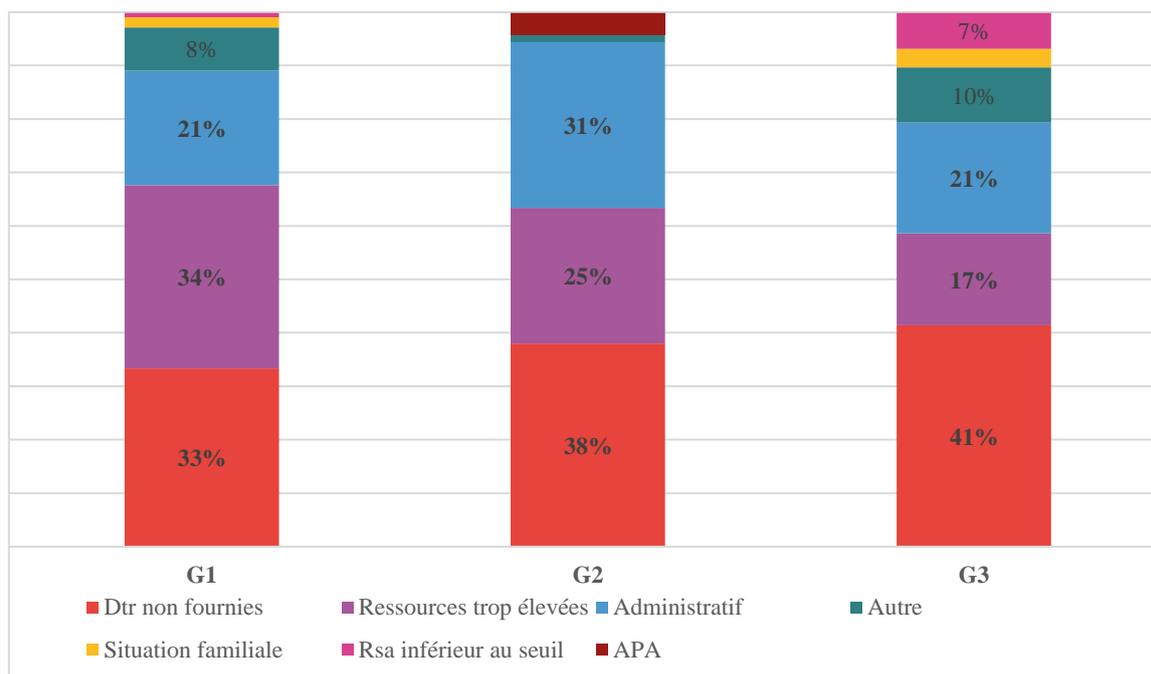
Groupe 3



Source : juridictions financières, d'après données Martinique
Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

La prise en compte des motifs de sorties pour chacun des trois groupes de trajectoires identifiés met en évidence deux constats : les sorties pour cause de ressources financières trop élevées représentent une proportion moindre que celle constatée pour la cohorte des « primo-entrants » ; les sorties pour cause de ressources trop élevées sont deux fois plus importantes au sein du groupe de sorties rapides (G1) que de celui d'allocataires en PPAE et sortant peu (G3).

Graphique n° 27 : Motifs de sortie et groupes de trajectoires



Source : juridictions financières, d'après données Martinique

Dans une moindre mesure que pour la cohorte précédente (« primo-entrants »), il est néanmoins à noter un poids significatif des sorties pour ressources trop élevées. Pour le groupe de sorties rapides (G1) ce motif est nettement surreprésenté.

Tableau n° 15 : taux de transition et motifs de sorties pour la cohorte des « anciens » au 1^{er} trimestre 2014

Situation mois de départ (m)	Situation le mois suivant - arrivées (m+1; moyenne sur l'ensemble de la période)										
	Entré	Pas encore entré	Sortie	Ressources trop élevées	Dtr non fournies	Autre	Administratif	APA	Rsa inférieur au seuil	Situation familiale	Fin de droit
Entré	86%	0%	11%	0%	2%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Pas encore entré	77%	23%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Sortie	11%	0%	88%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Ressources trop élevées	8%	0%	26%	53%	1%	0%	12%	0%	0%	0%	0%
Dtr non fournies	57%	0%	11%	2%	20%	1%	8%	0%	0%	0%	0%
Autre	23%	0%	23%	0%	0%	33%	15%	0%	0%	0%	0%
Administratif	14%	0%	43%	0%	0%	0%	42%	0%	0%	0%	0%
APA	18%	0%	18%	9%	0%	0%	9%	45%	0%	0%	0%
Rsa inférieur au seuil	42%	0%	11%	16%	5%	0%	5%	0%	21%	0%	0%
Situation familiale	14%	0%	19%	5%	0%	0%	10%	0%	0%	52%	0%
Fin de droit	0%	0%	57%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	43%

Source : juridictions financières, d'après données Martinique
Calcul réalisé via l'application ViCaTraj

De même que pour la cohorte des « primo-entrants », sauf rares exceptions, peu de différences sont constatées entre les caractéristiques des allocataires des différents groupes de trajectoire.

Tableau n° 16 : Caractéristiques des bénéficiaires du RSA des trois classes

Caractéristiques	Global	Groupe 1 Sorties plus rapides 60%	Groupe 2 Pas de contrat & peu de sorties 26%	Groupe 3 PPAE & peu de sorties 14%
Sexe				
Femme	61%	57%	68%	59%
Homme	39%	43%	32%	41%
Tranche d'âge				
Moins de 25 ans	11%	7%	21%	2%
25-29 ans	19%	19%	22%	11%
30-39 ans	22%	26%	13%	28%
40-49 ans	22%	25%	16%	29%
50-59	18%	17%	16%	26%
60 ans et plus	8%	7%	11%	4%
Situation familiale				
Personne seule	83%	79%	84%	90%
Couple	17%	21%	16%	10%
Taux de sortie du Rsa				
A 6 mois	20%	28%	9%	8%
A 1 an	27%	38%	10%	8%
A 2 ans	36%	53%	12%	11%
A 3 ans	54%	81%	12%	14%
A 4 ans	59%	90%	11%	15%
A 5 ans	67%	95%	19%	37%
A 6 ans	72%	95%	34%	47%

Source : juridictions financières, d'après données Martinique

Cour des comptes



Chambres régionales
& territoriales des comptes

Formation commune à la Cour et aux chambres régionales des comptes
relative à une évaluation du revenu de solidarité active (RSA)

ANALYSE D'UN ECHANTILLON DE CONTRATS D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Collectivité territoriale de Martinique

Décembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
1 PRESENTATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DE L'ECHANTILLON DE BENEFICIAIRES DU RSA.....	5
2 PRESENTATION DES BENEFICIAIRES DU RSA SANS CER	5
3 NATURE, DUREE ET ECHEANCE DES CER.....	6
3.1 Besoins exprimés dans les CER.....	7
3.2 Actions inscrites dans les CER.....	8
ANNEXES.....	10

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'évaluation du revenu de solidarité active (RSA) qu'elle a décidé de réaliser, la formation commune à la Cour et aux Chambres régionales des comptes a retenu le principe de conduire ses travaux à partir d'investigations au niveau national et au niveau territorial, dans neuf départements retenus dans l'évaluation¹.

Le présent document restitue l'analyse de contrats d'engagements réciproques d'un échantillon de bénéficiaires du RSA afin de rendre compte de l'accompagnement réalisé par les départementaux et leurs partenaires et de prendre la mesure de la variété des situations pouvant exister sur le territoire national.

Les données sollicitées par les juridictions pour conduire ces analyses proviennent de trois sources :

- le tirage d'un échantillon de 500 bénéficiaires du RSA dans chacun des départements de l'évaluation effectué par la Caisse nationale des allocations familiales².
- l'appariement de ce fichier avec les décisions d'orientation des départements. Seuls les effectifs accompagnés par un organisme autre que "Pôle emploi"³ sont conservés afin d'étudier les modalités de mise en œuvre des contrats d'engagements réciproques (CER),
- les contrats d'engagements réciproques eux-mêmes et, quand cela a été possible, les dossiers individuels des bénéficiaires de RSA de l'échantillon accompagnés par les départements et leurs partenaires.

Certaines données sont manquantes ou incomplètes, à l'exemple du niveau de formation des personnes ou de la réalisation des actions inscrites dans les CER. Il en a été tenu compte dans l'analyse.

Les objectifs principaux du traitement des données obtenues sont les suivants :

1. présenter l'orientation des bénéficiaires vers des organismes d'accompagnement et observer les écarts en fonction des profils ; dans certains départements, il a pu être calculé des délais entre la dernière entrée au RSA, l'orientation et la signature du CER ;
2. présenter, quand les effectifs étaient suffisants, le profil des bénéficiaires de l'échantillon qui n'ont pas conclu de CER ;
3. relever les principales caractéristiques des CER en fonction du profil des bénéficiaires ;

¹ Allier, Aude, Gironde, Ille-et-Vilaine, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Seine-Saint-Denis, Martinique et Réunion.

² Ils proviennent également des Mutualité Sociale Agricole Auvergne et Grand Sud pour les départements de l'Allier et de l'Aude.

³ Les effectifs accompagnés par Pôle emploi établissent un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE), comme tout demandeur d'emploi.

4. identifier et quantifier les besoins et les actions mentionnés dans les CER et les comparer avec les profils des bénéficiaires du RSA ;
5. évaluer, quand les informations le permettaient, les échanges entre l'accompagné et l'accompagnant ainsi que la mise en œuvre des actions inscrites dans les CER.

Le présent document présente dans un premier temps les principales caractéristiques sociodémographiques de l'échantillon des bénéficiaires du RSA (partie 1), leur orientation vers les organismes d'accompagnement (partie 2), le profil des bénéficiaires du RSA qui ne disposent pas de contrat d'engagements réciproques (partie 3). Puis seront abordés la nature et la durée des contrats d'engagements réciproques (partie 4), les besoins et les actions contenus dans les contrats (partie 5) et enfin des éléments sur la réalisation de l'accompagnement des personnes de l'échantillon (partie 6).

1 PRESENTATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DE L'ECHANTILLON DE BENEFICIAIRES DU RSA

L'échantillon du département est composé de 123 individus. L'appariement de ces individus avec les données fournies par la CNAF permet d'identifier la plupart des individus, pour lesquels on dispose de données sociodémographiques : date de naissance, genre, situation familiale, nombre d'enfant(s) à charge, nationalité⁴...

Les bénéficiaires du RSA de l'échantillon sont majoritairement des femmes (61 %) et des célibataires (84 %). Les deux tiers de l'échantillon a 45 ans ou plus et les moins de 25 ans représentent 1 % de l'échantillon. Plus de la moitié de l'échantillon n'a pas d'enfant à charge. Ils sont principalement de nationalité française (95 %). L'appartenance à un QPV est renseignée pour un sous-échantillon de 38 bénéficiaires (les bénéficiaires ayant un CER). Les habitants de QPV constituent 13 % de l'échantillon.

Les caractéristiques des bénéficiaires de l'échantillon sont présentées sous forme de graphiques dans l'annexe n°3.

2 PRESENTATION DES BENEFICIAIRES DU RSA SANS CER

L'absence de CER concerne 83 individus sur 123, soit 67 % de l'échantillon.

On compare les caractéristiques des bénéficiaires avec et sans CER.

Les hommes sont surreprésentés parmi les bénéficiaires sans CER (27 % d'entre eux ont un CER alors que 36 % des femmes ont un CER).

Les bénéficiaires avec un âge extrême (moins de 35 ans et plus de 55 ans) sont davantage sans CER.

Seulement 15 % des bénéficiaires en couple ont un CER, contre 36 % des célibataires. Les bénéficiaires en couple sont davantage sans CER.

Les bénéficiaires avec un enfant ou avec au moins 3 enfants sont surreprésentés parmi les bénéficiaires avec un CER. En effet, 75 % des bénéficiaires avec au moins 3 enfants et 45 % des bénéficiaires avec un enfant ont un CER, alors que seulement 33 % de l'échantillon a un CER. Les personnes bénéficiant de la majoration parent isolé sont sous-représentés parmi les bénéficiaires avec un CER (11 % contre 33 % pour l'échantillon).

Parmi les bénéficiaires sans CER, les individus de nationalité non française sont surreprésentés. En effet, 83 % des bénéficiaires de nationalité non française ont un CER, contre 29 % pour les bénéficiaires de nationalité française.

⁴ À l'exception du niveau de formation et de l'habitat en QPV, qui sont des informations fournies par les CER.

Tableau n° 1 : Caractéristiques des bénéficiaires du RSA en fonction de la présence ou non d'un CER

	Présence d'un CER	
	Non	Oui
<i>Genre</i>		
Femme	64 %	36 %
Homme	73 %	27 %
<i>Tranche d'âge</i>		
Moins de 35 ans	75 %	25 %
35-44 ans	57 %	43 %
45-54 ans	43 %	57 %
55 ans et plus	83 %	17 %
<i>Situation maritale</i>		
Célibataire	64 %	36 %
Couple	85 %	15 %
<i>Nombre d'enfant(s) à charge</i>		
0	73 %	27 %
1	55 %	45 %
2	77 %	23 %
Au moins 3	25 %	75 %
<i>RSA majoré</i>		
Non	66 %	34 %
Oui	89 %	11 %
<i>Nationalité</i>		
Autre	17 %	83 %
Française	71 %	29 %
Global	67 %	33 %

3 NATURE, DUREE ET ECHEANCE DES CER

L'échantillon contient 40 bénéficiaires du RSA ayant un CER (33 % de l'échantillon). La plupart des CER sont des renouvellements (77 %).

La durée des contrats varie de 3 à 12 mois, avec une majorité de contrats de 6 à 9 mois (61 %).

Les dates de signature des CER sont comprises entre 2012 et 2021. Presque la moitié a été signée en 2020.

Tableau n° 2 : Caractéristiques des bénéficiaires du RSA ayant un CER

	Pourcentage	Effectifs
<i>Type de contrat</i>		
Premier contrat	22,5 %	9
Renouvellement	75 %	30
Inconnu	2,5 %	1
<i>Durée du CER</i>		
Entre 3 et 5 mois	15 %	6
Entre 6 et 9 mois	57,5 %	23
Entre 10 et 12 mois	22,5 %	9
Inconnu	5 %	2
<i>Année de signature du CER</i>		
Avant 2019	38,5 %	10
2019	7,7 %	2
2020	42,3 %	11
2021	3,8 %	1
Inconnu	7,7 %	2
<i>Année de fin du CER</i>		
Avant 2019	25 %	10
2019	5 %	2
2020	27,5 %	11
2021	32,5 %	13
2022	2,5 %	1
Inconnu	7,5 %	3
<i>Année de signature du CER par rapport à la date de transmission</i>		
Après Septembre 2020	30 %	12
Septembre 2020 ou avant	65 %	26
Inconnu	5 %	2

3.1 Besoins exprimés dans les CER

Les besoins ont été mentionnés pour tous les CER. Les besoins de santé sont les plus répandus parmi les besoins sociaux. Ce sont les besoins de formation et d'embauche les plus répandus parmi les besoins professionnels.

Tableau n° 3 : Besoins exprimés dans les CER

		Nombre de BRSA concernés	% des BRSA
Besoins sociaux	Besoin santé	11	21,6 %
	Besoin logement	2	3,9 %
	Besoin mobilité	0	0 %
	Besoin garde	5	9,8 %
	Besoin social autre	2	3,9 %
Besoins professionnels	Besoin formation	12	23,5 %
	Besoin immersion	0	0 %
	Besoin embauche	12	23,5 %
	Besoin pro autre	7	13,7 %

3.2 Actions inscrites dans les CER

Des actions sont prévues pour tous les CER excepté un seul.

Les actions sont divisées en deux catégories, sociale ou professionnelle, elles-mêmes divisées en sous-catégories. Les actions sociales sont principalement des actions santé ou autre, tandis que les actions professionnelles sont principalement des actions formation et professionnelles autres. Les bénéficiaires ont rarement plusieurs actions du même type.

Tableau n° 4 : Catégories d'actions inscrites dans les CER

Action	Pourcentage	Effectif
<i>Action santé</i>		
Non	69,2 %	27
Oui	30,8 %	12
<i>Action logement</i>		
Non	94,9 %	37
Oui	5,1 %	2
<i>Action mobilité</i>		
Non	100 %	39
Oui	0 %	0
<i>Action garde</i>		
Non	87,2 %	34
Oui	12,8 %	5
<i>Action sociale autre</i>		
Non	84,6 %	33
Oui	15,4 %	6
<i>Action formation</i>		
Non	76,9 %	30
Oui	23,1 %	9
<i>Action stage</i>		
Non	100 %	39
Oui	0 %	0
<i>Action IAE</i>		
Non	82,1 %	32
Oui	17,9 %	7
<i>Action PEC</i>		
Non	100 %	39
Oui	0 %	0
<i>Action autre contrat</i>		
Non	97,4 %	38
Oui	2,6 %	1
<i>Action professionnelle autre</i>		
Non	79,5 %	31
Oui	20,5 %	8

Parmi les CER comprenant à la fois des besoins et des actions (soit 37 CER), les actions sont cohérentes avec les besoins des bénéficiaires dans 95 % des CER, et en partie cohérentes dans 5 % des CER.

ANNEXES

Annexe n° 1. Eléments de méthodologie	11
Annexe n° 2. Liste des abréviations	13
Annexe n° 3. Caractéristiques sociodémographiques des bénéficiaires du RSA de l'échantillon.....	14

Annexe n° 1. Eléments de méthodologie

Afin de réaliser une analyse normalisée de contrats d'engagements réciproques dans les neuf départements de l'évaluation, la caisse nationale d'allocataires familiales a tiré aléatoirement un échantillon de 500 allocataires du RSA par département (auxquels s'ajoutent les éventuels conjoints de ces allocataires), présents dans sa base de données nationale au premier juin 2020. Les Mutualité Sociale Agricole Auvergne et Grand Sud ont également été sollicitées pour un tirage aléatoire de 100 individus dans les départements de l'Allier et de l'Aude.

Le périmètre comprend :

- les adultes bénéficiaires du RSA (l'allocataire et, s'il est en couple, son conjoint),
- les bénéficiaires du RSA ayant un droit réel. Sont donc exclus les individus ayant un droit incertain (dossier incomplet par exemple) ainsi que les individus sans droit au moment du tirage (ressources au-dessus du seuil du RSA),
- les bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs, c'est-à-dire ceux dont le revenu net mensuel d'activité est inférieur à 500 €. Ils ont alors l'obligation de suivre un accompagnement destiné à les aider dans leurs démarches d'insertion.

Les variables communiquées pour chaque individu sont les suivantes :

- le nom et le prénom,
- l'adresse,
- le genre,
- la date de naissance,
- la situation familiale et le nombre d'enfant(s) à charge tels que définis pour le calcul des droits au RSA,
- le versement de la majoration parent isolé,
- la nationalité. Elle s'entend comme une zone (France, UE et Hors UE) et non comme un pays et le niveau de formation n'est pas connu des CAF (il doit être disponible auprès des CD dans le recueil des données socio-professionnelles).
- la date d'entrée au RSA. Elle correspond à la date d'ouverture des droits la plus récente.

A partir de cette première liste, les services départementaux ont communiqué à la Cour la nature et le nom de l'organisme qui assure l'accompagnement de ces personnes.

Ont été exclues de l'échantillon les personnes accompagnées par Pôle emploi (les documents y valant contrat d'insertion, les « projets personnalisés d'accès à l'emploi » (PPAE), étant d'un format trop peu comparable avec ceux des autres organismes, les « CER »).

Après croisement entre la première liste et les fichiers transmis par les services départementaux, seuls 123 allocataires et conjoints d'allocataires ont pu être sélectionnés, qu'ils soient dans un parcours social (57 personnes) ou socio-professionnel (66 personnes).

Sur cette base, les contrats d'engagements réciproques, lorsqu'ils existaient, ainsi que, quand cela a été possible, l'ensemble du dossier d'accompagnement des personnes figurant sur cette liste ont été recueillis afin de prendre la mesure de l'accompagnement effectivement proposé et réalisé dans les neuf départements.

Une grille d'analyse des CER commune aux neufs territoires a été créée à partir d'une interface en ligne sous Sphinx, permettant de constituer directement une base de données à partir des informations recueillies dans les documents individuels : existence d'un CER, nature et contenu du CER, réalisation du CER. Toutefois, elle a été adaptée en fonction de la disponibilité ou non de renseignements.

L'analyse a nécessité le regroupement d'individus et la création de variables :

- Une variable « classe d'âge » a été créée à partir de l'année de naissance des individus. Elle est composée de 5 modalités : « moins de 25 ans », pour les individus nés après 1995, « 25-34 ans », pour les individus nés entre 1986 et 1995 inclus, « 35-44 ans » pour les individus nés entre 1976 et 1985, « 45-54 ans » pour les individus nés entre 1966 et 1975 et « 55 ans et plus » pour les individus nés avant 1966.
- La variable « nombre d'enfant(s) à charge » est regroupée en quatre catégories : « pas d'enfant à charge », « un enfant à charge », « deux enfants à charge » et « trois enfants ou plus à charge ».
- La variable « durée du contrat » est regroupée en deux catégories : « contrat court » si la durée du contrat est de 6 mois ou moins et « contrat long » si la durée du contrat est de plus de 6 mois.

Concernant la variable « niveau de formation », la nomenclature du 21 mars 1969 a été utilisée. Elle comprend six catégories :

- Niveau I ou II : diplômes de l'enseignement supérieur long,
- Niveau III : diplômes de l'enseignement supérieur court,
- Niveau IV : baccalauréat,
- Niveau V : CAP ou BEP,
- Niveau V bis ou VI : enseignement secondaire,
- Niveau VII : enseignement élémentaire.

Annexe n° 2. Liste des abréviations

BRSA bénéficiaire(s) du revenu de solidarité active

CER contrat d'engagements réciproques

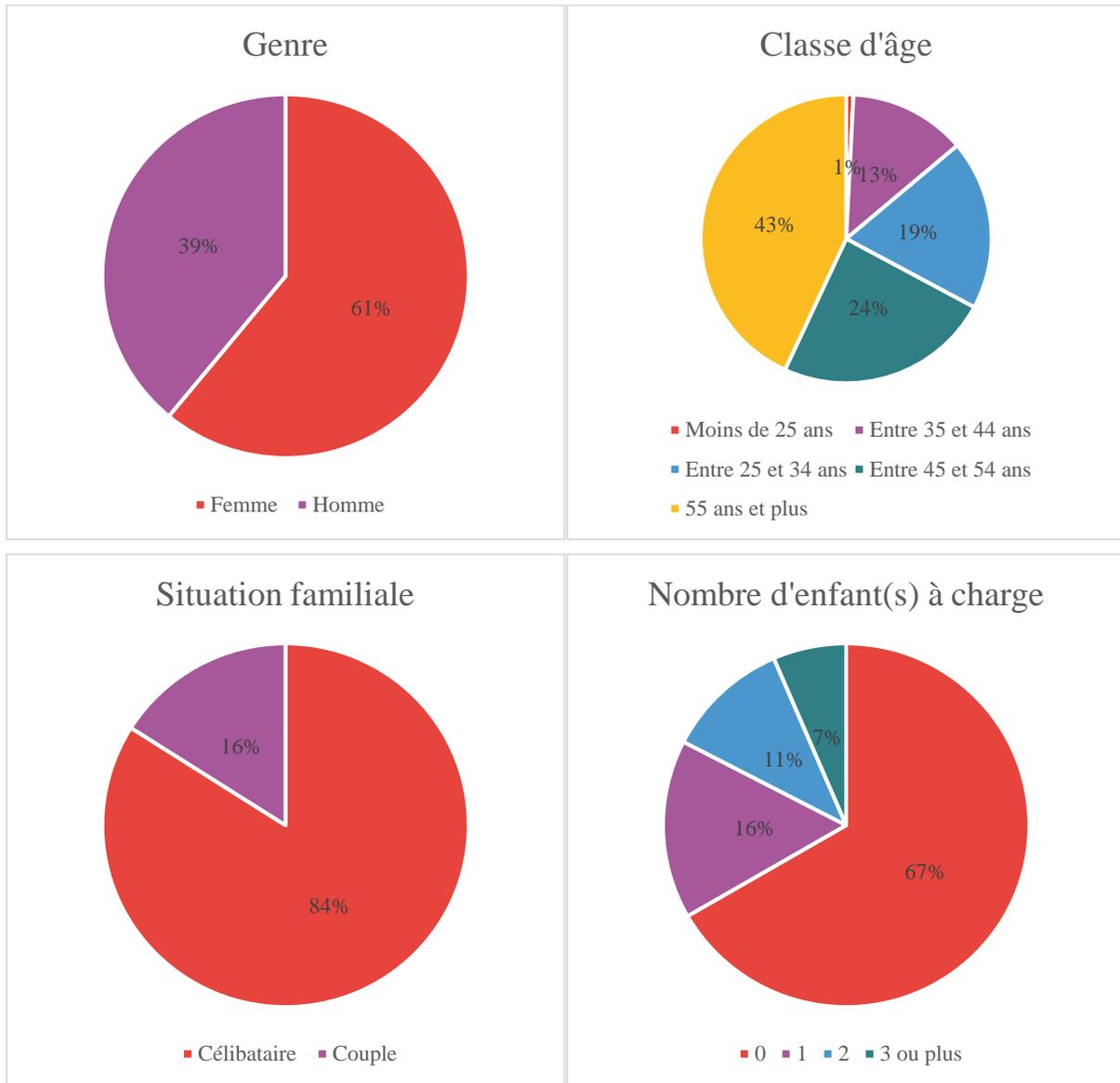
IAE insertion professionnelle par l'activité

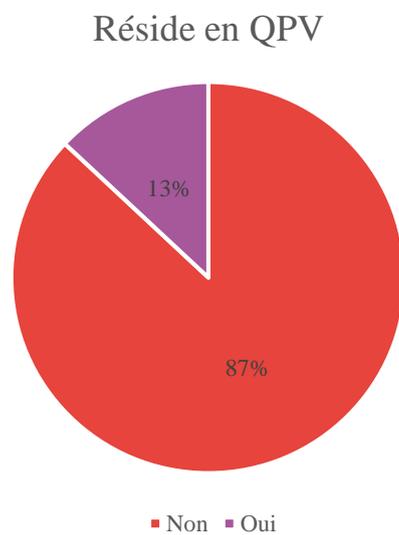
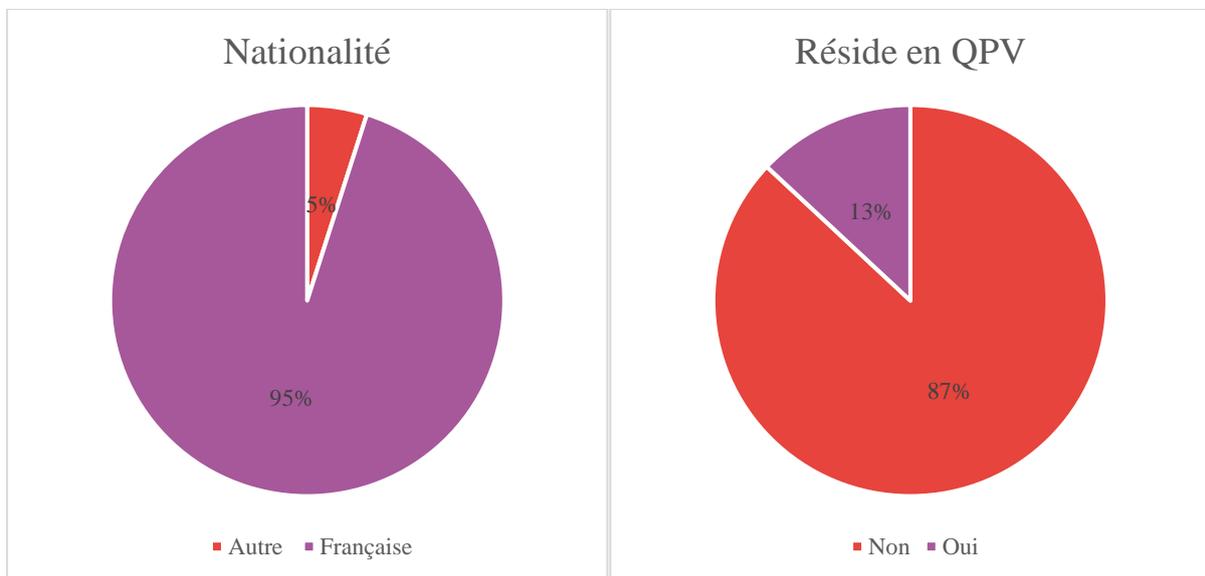
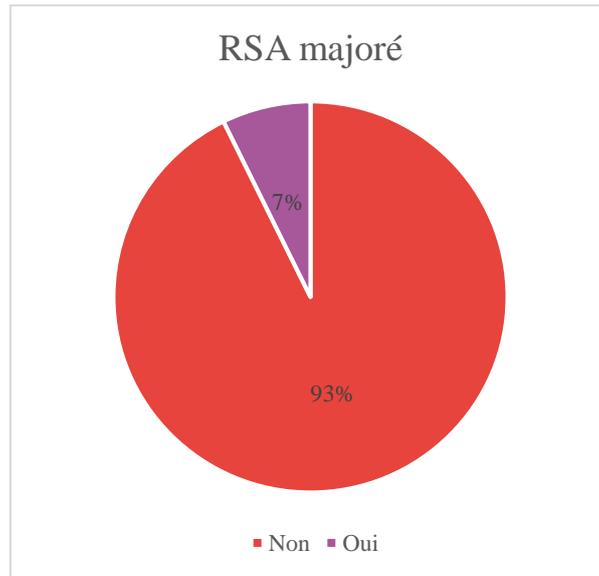
PEC..... parcours emploi compétences

QPV..... quartier prioritaire de la politique de la ville

RSA..... revenu de solidarité active

Annexe n° 3. Caractéristiques sociodémographiques des bénéficiaires du RSA de l'échantillon







Accompagnement des bénéficiaires du RSA par Pôle emploi Martinique (972)

1. Les moyens et leur répartition

Tableau n° 1 : Nombre moyen de demandeurs d'emploi par conseiller de Pôle emploi (2019)

	Suivi	Guidé	Renforcé	Global	Tous
Martinique	364	252	90	15	188
France entière	363	211	97	59	194
Écart 972 / France	0%	20%	-7%	-75%	-3%

Source : Pôle emploi

Tableau n° 2 : Nombre moyen de demandeurs d'emploi par conseiller de Pôle emploi (2020)

	Suivi	Guidé	Renforcé	Global	Tous
Martinique	310	221	88	41	174
France entière	373	199	91	59	185
Écart 972 / France	-17%	11%	-3%	-31%	-6%

Source : Pôle emploi

Tableau n° 3 : Répartition des portefeuilles entre modalités d'accompagnement (2019)

	Suivi	Guidé	Renforcé	Global	Tous
Martinique	16%	37%	43%	5%	100%
France entière	17%	47%	32%	4%	100%
Écart 972 / France	-1 pt	-11 pt	+10 pt	+1 pt	

Source : Pôle emploi

2. L'affectation dans les types d'accompagnement

Tableau n° 4 : Répartition des BRSA de Martinique entre types d'accompagnement de Pôle emploi (2019)

		Suivi	Guidé	Renforcé	Global	Autres	Tous
BRSA 972		3 496	8 070	3 462	100	550	15 678
	<i>soit</i>	22%	51%	22%	1%	4%	100%
BRSA France		14%	54%	23%	4%	5%	100%
Tous DE 972		15 411	25 100	10 376	199	2 674	53 760
	<i>soit</i>	29%	47%	19%	0%	5%	100%
Tous DE France		29%	48%	15%	1%	7%	100%

Source : Pôle emploi

Précisions méthodologiques : Martinique, DEFMA à E, décembre 2019

Tableau n° 5 : Répartition des BRSA de Martinique entre types d'accompagnement de Pôle emploi (2020)

		Suivi	Guidé	Renforcé	Global	Autres	Tous
BRSA 972		3 525	8 191	3 529	243	636	16 124
	<i>soit</i>	22%	51%	22%	2%	4%	100%
BRSA France		13%	56%	22%	4%	5%	100%
Tous DE 972		15 176	24 620	10 549	562	3 101	54 008
	<i>soit</i>	28%	46%	20%	1%	6%	100%
Tous DE France		28%	50%	15%	1%	6%	100%

Source : Pôle emploi

Précisions méthodologiques : Martinique, DEFMA à E, décembre 2020

Tableau n° 6 : Répartition des BRSA de Martinique entre types d'accompagnement de Pôle emploi (2019)

	Suivi	Guidé	Renforcé	Global	Autres	Tous
BRSA et chômage > 24 mois	1 473 24%	3 244 54%	1 064 18%	46 1%	196 3%	6 023 100%
BRSA et formation BEPC ou inférieur	635 18%	1 609 46%	1 066 31%	34 1%	143 4%	3 487 100%
BRSA cumulant chômage > 24 mois et formation < BEPC	330 21%	812 51%	398 25%	49 3%	6 0%	1 595 100%

Source : Pôle emploi

Précisions méthodologiques : Martinique, DEFMA à E, décembre 2019

**Tableau n° 7 : Niveaux de formation des BRSA en accompagnement « renforcé »
et en accompagnement « global » (2019)**

	I et II	III	IV	V	Vbis	VI	Total
Renforcé	4%	5%	18%	42%	10%	21%	100%
Global	1%	4%	18%	43%	12%	22%	100%

Source : Pôle emploi.

Précisions méthodologiques : Martinique, DEFM A à E, décembre 2019

Tableau n° 8 : Axe de travail principal selon les types d'accompagnement (février 2020)

	Suivi		Guidé		Renforcé		Global		Tous	
	Non RSA	RSA	Non RSA	RSA	Non RSA	RSA	Non RSA	RSA	Non RSA	RSA
Retour direct à l'emploi	54%	44%	12%	8%	8%	5%	2%	0%	26%	15%
Techniques de recherche d'emploi	11%	12%	14%	14%	13%	11%	8%	7%	14%	13%
Stratégie de recherche d'emploi	14%	18%	18%	18%	16%	15%	9%	9%	16%	17%
Adaptation au marché du travail	8%	9%	15%	14%	10%	10%	2%	3%	14%	12%
Élaboration du projet professionnel	8%	10%	30%	33%	31%	31%	8%	9%	19%	27%
Levée des freins périphériques	3%	5%	6%	8%	21%	25%	72%	72%	9%	13%
À approfondir ou non renseigné	3%	4%	4%	5%	3%	3%	0%	0%	2%	5%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Pôle emploi

Précisions méthodologiques : Martinique, DEFM ABC, février 2020

3. Le contenu de l'accompagnement

Tableau n° 9 : Nombre annuel moyen d'actions d'accompagnement par demandeur d'emploi en Martinique (2019)

		Suivi	Guidé	Renforcé	Global	Tous
Entretiens et contacts	BRSA	2,0	1,9	4,1	22,0	2,4
	Tous DE	2,2	2,2	4,7	21,8	2,8
	<i>Écart BRSA / tous DE</i>	-11%	-15%	-12%	1%	-12%
Prestations proposées	BRSA	0,8	0,8	1,1	1,8	0,9
	Tous DE	0,8	0,9	1,1	1,9	0,9
	<i>Écart BRSA / tous DE</i>	-2%	-11%	-1%	-2%	-6%
Prestations réalisées	BRSA	0,2	0,2	0,3	0,8	0,2
	Tous DE	0,2	0,2	0,3	0,8	0,2
	<i>Écart BRSA / tous DE</i>	5%	-8%	2%	-8%	-2%
Mises en contact	BRSA	1,0	0,7	0,7	1,2	0,8
	Tous DE	1,0	0,8	0,7	1,0	0,9
	<i>Écart BRSA / tous DE</i>	-1%	-11%	-7%	13%	-8%

Source : Pôle emploi

Précisions méthodologiques :

Entretiens et contacts : ensemble des entretiens physiques, téléphoniques et par courriel

Prestations proposées et réalisées : toutes les prestations et formations : Activ' Emploi - Activ' projet, ateliers, mises en situation en milieu professionnel, entrées en formation, actions d'aide à la réalisation de projet, actions de recherche d'emploi, etc.

Mises en contact : propositions d'offres d'emploi par un conseiller de Pôle emploi, promotions du profil du demandeur d'emploi auprès d'un employeur, mises en relation entre le demandeur d'emploi et un employeur par un conseiller de Pôle emploi

Tableau n° 10 : Nombre annuel moyen d'actions d'accompagnement par BRSA (2019)

		Suivi	Guidé	Renforcé	Global	Tous
Entretiens et contacts	Martinique	2,0	1,9	4,1	22,0	2,4
	France	2,5	3,0	4,6	14,7	3,7
	<i>Écart 972 / France</i>	-20%	-37%	-11%	49%	-34%
Prestations proposées	Martinique	0,8	0,8	1,1	1,8	0,9
	France	1,3	1,4	1,9	4,6	1,6
	<i>Écart 972 / France</i>	-40%	-45%	-40%	-61%	-47%
Prestations réalisées	Martinique	0,2	0,2	0,3	0,8	0,2
	France	0,4	0,4	0,6	1,5	0,5
	<i>Écart 972 / France</i>	-42%	-53%	-42%	-51%	-52%
Mises en contact	Martinique	1,0	0,7	0,7	1,2	0,8
	France	2,5	2,0	2,5	5,4	2,3
	<i>Écart 972 / France</i>	-60%	-64%	-72%	-79%	-66%

Source : Pôle emploi

Précisions méthodologiques : cf. ci-dessus

Tableau n° 11 : BRSA sans acte d'accompagnement dans les six derniers mois (2019)

	Suivi	Guidé	Renforcé	Global	Autres	Tous
Sans contact	40%	45%	19%	0%	22%	39%
Sans prestation proposée	80%	77%	60%	30%	89%	75%
Sans prestation réalisée	88%	88%	78%	35%	100%	86%
Sans mise en contact	80%	84%	79%	70%	72%	82%

Source : Pôle emploi

Précisions méthodologiques : Martinique, cohortes observées sur la période septembre 2019-février 2020

Tableau n° 12 : Nombre de contacts sur une période de six mois (2019)

	Suivi	Guidé	Renforcé	Global	Autres	Tous
0 contact	40%	45%	19%	0%	22%	39%
1 contact	15%	13%	9%	5%	11%	13%
2 contacts	11%	10%	13%	0%	0%	11%
3 contacts	9%	8%	10%	0%	22%	9%
4 contacts	6%	5%	11%	0%	0%	6%
5 contacts	4%	4%	7%	5%	6%	5%
6 contacts ou plus	15%	14%	31%	90%	39%	17%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Pôle emploi

Précisions méthodologiques : Martinique, cohortes observées sur la période septembre 2019-février 2020

4. Le suivi dans le temps

Tableau n° 13 : Répartition des BRSA entre types d'accompagnement de Pôle emploi en fonction de l'ancienneté au chômage (2019)

	Suivi	Guidé	Renforcé	Global	Autres	Total
Moins de 3 mois	19%	48%	28%	1%	4%	100%
De 3 à 5 mois	22%	50%	25%	0%	3%	100%
De 6 à 11 mois	20%	51%	25%	1%	4%	100%
De 12 à 23 mois	23%	51%	22%	1%	4%	100%
De 24 à 35 mois	26%	51%	18%	1%	4%	100%
36 mois et plus	24%	55%	18%	1%	3%	100%
Tous	22%	51%	22%	1%	4%	100%

Source : Pôle emploi

Précisions méthodologiques : Martinique, DEFMA à E, décembre 2019

Tableau n° 14 : Part des BRSA sans acte d'accompagnement sur six mois, par type d'accompagnement et par tranche d'ancienneté (2019)

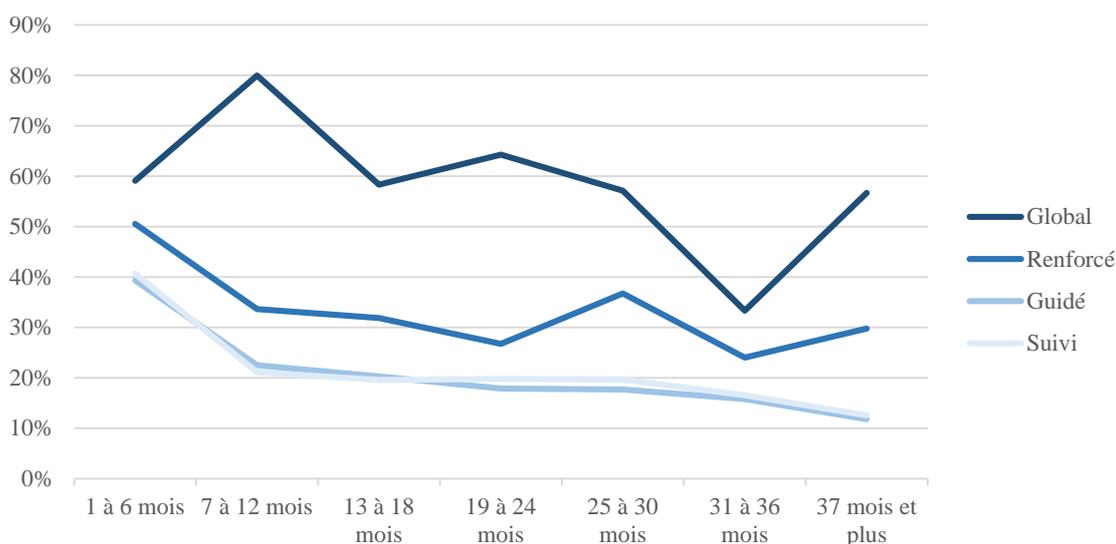
		1 à 6 mois	7 à 12 mois	13 à 18 mois	19 à 24 mois	25 à 30 mois	31 à 36 mois	37 mois et plus	Tous
Suivi	Sans contact	19%	51%	53%	47%	57%	46%	58%	40%
	Sans prestation proposée	76%	77%	79%	82%	84%	83%	85%	80%
	Sans prestation réalisée	86%	88%	90%	90%	93%	89%	89%	88%
	Sans mise en contact	75%	80%	81%	80%	87%	80%	85%	80%
Guidé	Sans contact	19%	54%	60%	55%	59%	63%	68%	45%
	Sans prestation proposée	72%	82%	78%	79%	82%	79%	83%	77%
	Sans prestation réalisée	85%	89%	90%	86%	92%	90%	91%	88%
	Sans mise en contact	78%	83%	82%	89%	88%	91%	91%	84%
Renforcé	Sans contact	6%	30%	32%	32%	33%	32%	41%	19%
	Sans prestation proposée	56%	65%	71%	63%	73%	57%	63%	60%
	Sans prestation réalisée	76%	80%	80%	84%	85%	72%	81%	78%
	Sans mise en contact	75%	79%	83%	78%	87%	91%	84%	79%
Global	Sans contact	0%	0%	0%		0%		0%	0%
	Sans prestation proposée	17%	67%	50%		0%		29%	30%
	Sans prestation réalisée	17%	67%	100%		0%		29%	35%
	Sans mise en contact	83%	67%	100%		100%		43%	70%

Source : Pôle emploi

Précisions méthodologiques : Martinique, cohortes observées sur la période septembre 2019-février 2020

Lecture : Parmi les BRSA accompagnés en « suivi » et ayant une ancienneté au chômage comprise entre 1 et 6 mois, 12 % n'ont pas eu de contact avec leur conseiller sur une période de 6 mois.

Graphique n° 1 : Fréquence mensuelle des contacts des BRSA avec leur conseiller, en fonction de l'ancienneté au chômage

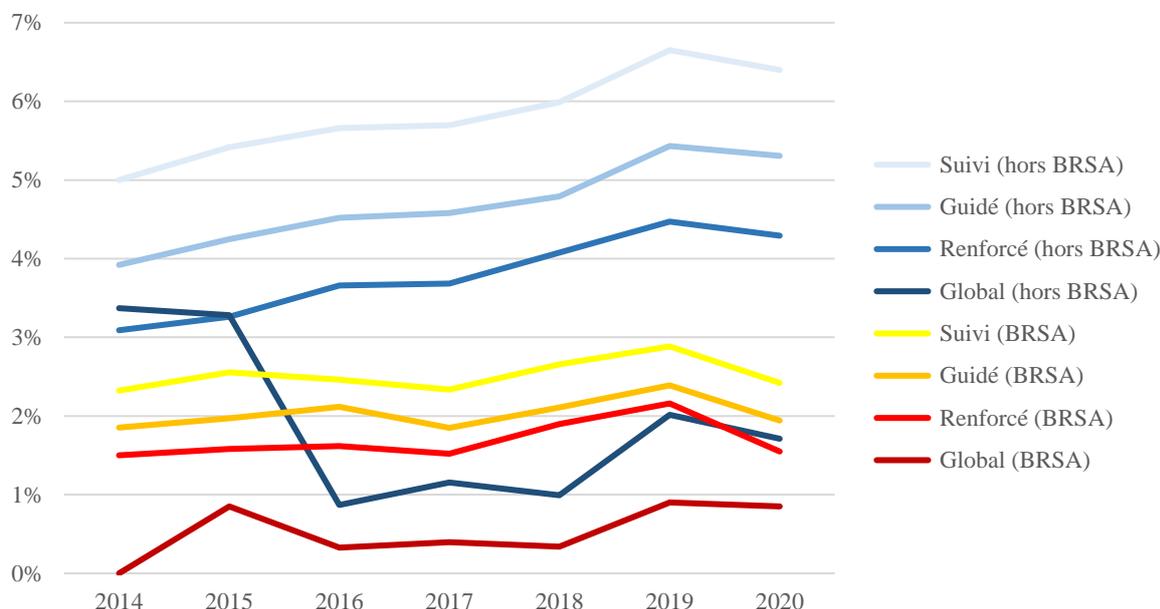


Source : Pôle emploi

Précisions méthodologiques : Martinique, DEFM en portefeuille en février 2020

5. Les résultats

Graphique n° 2 : Taux mensuels moyens d'accès à l'emploi



Source : Pôle emploi

Précisions méthodologiques : moyenne sur l'année des taux mensuels de retour à l'emploi. Ces taux mensuels sont calculés chaque mois en faisant le ratio entre le nombre de retours à l'emploi pendant le mois considéré et le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B en fin de mois précédent

Tableau n° 15 : Taux mensuel moyen de retour à l'emploi, selon le type d'accompagnement (2019)

		Suivi	Guidé	Renforcé	Global	Tous
Martinique	BRSA	2,9%	2,4%	2,2%	0,9%	2,4%
	Autres DE	6,7%	5,4%	4,5%	2,0%	5,6%
	Écart	-57%	-56%	-52%	-55%	-57%
France	BRSA	4,5%	3,6%	3,9%	4,2%	3,9%
	Autres DE	10,9%	8,5%	8,1%	5,8%	9,1%
	Écart	-59%	-57%	-52%	-28%	-58%

Source : Pôle emploi

Précisions méthodologiques : ratio du nombre de reprises d'emploi entre octobre de l'année N-1 et septembre de l'année N par le nombre de personnes inscrites en catégorie A et B à la fin du mois qui précède le mois d'accès à l'emploi

Tableau n° 16 : Ancienneté au chômage des personnes accompagnées par Pôle emploi (fin 2019)

	Suivi	Guidé	Renforcé	Global	Autres	Tous
Bénéficiaires du RSA						
Moins de 6 mois	28%	29%	36%	19%	30%	30%
De 6 à 11 mois	13%	14%	17%	13%	15%	15%
De 12 à 23 mois	17%	17%	17%	22%	19%	17%
De 24 à 35 mois	14%	12%	9%	16%	13%	12%
36 mois et plus	28%	29%	21%	30%	22%	27%
Tous	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Tous demandeurs d'emploi						
Moins de 6 mois	31%	33%	39%	16%	41%	34%
De 6 à 11 mois	15%	16%	18%	15%	16%	16%
De 12 à 23 mois	19%	18%	15%	25%	17%	18%
De 24 à 35 mois	12%	10%	8%	14%	9%	10%
36 mois et plus	23%	23%	19%	30%	16%	22%
Tous	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Pôle emploi

Précisions méthodologiques : Martinique, DEFMA à E